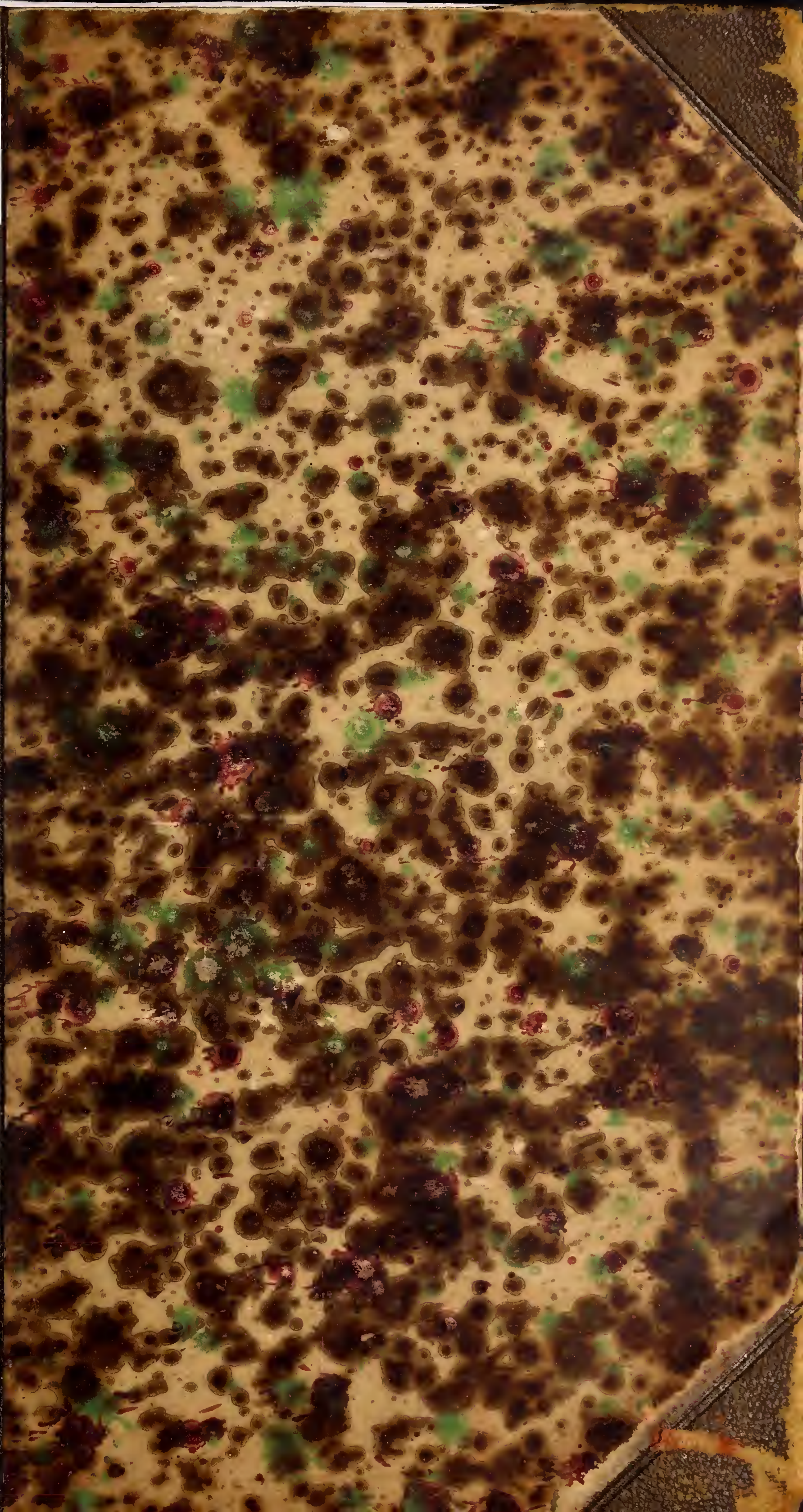


LA

RÉVOLUTION DANOISE

DE 1848

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

LA

RÉVOLUTION DANOISE

DE 1848

TRADUIT DE L'ALLEMAND

D'APRÈS

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA POLITIQUE DANOISE

DE MM. DROYSEN ET SAMWER



PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE JACOB, 56

1850

MM. Droysen et Samwer, professeurs à l'université de Kiel, viennent de publier un ouvrage intitulé *Die Herzogthümer Schleswig-Holstein und das Kœnigreich Daenemark;* Hamburg, 1850 (les Duchés de Schleswig-Holstein et le Royaume de Danemark). Cet écrit a fait la plus grande sensation en Allemagne et en Danemark, par suite des révélations diplomatiques qui s'y trouvent consignées sur la politique danoise depuis 1806, et par la manière dont sont dévoilées et réfutées les erreurs, les faussetés récemment répandues, par l'historiographe danois Wegener, sur la prétendue insurrection des duchés de Schleswig-Holstein et les prétendues menées séditieuses du duc d'Augustenbourg. Aucune traduction française de ce livre remarquable n'ayant encore paru, nous avons cru être utile au public français en traduisant la partie qui contient l'histoire circonstanciée de la révolution danoise de 1848. C'est sans doute ce qu'il y a de plus

curieux dans tout l'ouvrage, même pour ceux qui s'intéressent peu à la lutte engagée en ce moment sur les rives de la mer Baltique : car tous les mouvements des peuples vers la liberté offrent des scènes pleines de vie, quand bien même il ne s'y rencontre ni combats sanglants, ni barricades, ni trônes renversés. La révolution danoise a, en outre, un caractère tout à fait particulier : elle présente l'exemple, unique peut-être dans l'histoire, d'un peuple qui, en fondant sa liberté, commence par forcer son souverain à être injuste envers une grande partie de ses sujets, à violer les anciens traités que lui-même avait reconnus plus d'une fois, et essaye ensuite la conquête sur des voisins avec lesquels, depuis des siècles, il était réuni sous le même prince.

Si le roi de Danemark avait abdiqué comme roi en mars 1848, ainsi qu'il avait l'intention de le faire lors de la révolution de Copenhague, et s'il s'était retiré dans ses duchés en reconnaissant de nouveau leurs anciens droits il y aurait été accueilli par tous les partis avec le plus grand respect et le plus vif empressement. Le duc d'Augustenbourg, que les Danois se plaisent à représenter comme le chef de la prétendue révolution du Schleswig-Holstein, serait allé le premier

à la rencontre du monarque, pour lui rendre hommage. Alors, à Copenhague, M. le maître ès arts Monrad aurait pu mettre à exécution sa menace de déployer l'étendard de la république ; menace qui ne l'empêcha pas de faire partie du ministère révolutionnaire de mars, et de quitter ce ministère plus tard, en sa qualité d'évêque. Nous désirerions bien savoir si la république danoise, entreprenant alors une guerre de conquête contre les duchés, aurait eu en France, pour cette même guerre, les sympathies qu'a rencontrées, depuis deux ans, le ministère royal du Danemark ? Nous en doutons fort, car l'injustice de la cause danoise eût alors été évidente pour tout le monde ; tandis qu'aujourd'hui le gouvernement révolutionnaire du Danemark a su couvrir sa faute du nom du roi, du roi qu'on avait forcé de retirer sa parole donnée aux duchés, en le menaçant de suivre les conseils du désespoir, et de s'aider soi-même.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de la question du Schleswig-Holstein : elle vient d'être traitée, avec la plus scrupuleuse véracité et la plus grande clarté, dans un petit ouvrage intitulé *l'Intérêt de la France dans la question du Schleswig-Holstein;* Paris, Firmin Didot frères, 1850; ouvrage que nous re-

commandons à l'impartialité du public français. Nous ajouterons seulement que l'exactitude de tous les faits curieux contenus dans l'*Histoire de la révolution danoise de* 1848, dont nous publions aujourd'hui la traduction, vient d'être confirmée par un Danois, M. Christiansen, qui lui-même a publié une traduction danoise de cette même Histoire, augmentée d'une préface et de notes qui annoncent un adversaire acharné des duchés. Une brochure récemment publiée à Copenhague, et écrite dans l'intérêt danois, où l'auteur essaye en vain d'affaiblir l'impression produite par le livre de MM. Droysen et Samwer, n'a pu réussir à montrer des inexactitudes dans cette exposition remarquable de la révolution danoise. La France peut donc se fier à cette Histoire, et juger elle-même de la manière dont on fait des révolutions à Copenhague et en Schleswig-Holstein. Elle s'étonnera peut-être de voir la démocratie la plus exagérée assise à côté du roi de Danemark, tandis que la loyauté la plus grande et un esprit tout conservateur n'ont cessé de se maintenir dans les duchés.

LA

RÉVOLUTION

DANOISE

DE 1848.

I.

Un nouveau roi. — Lettre patente de constitution du 28 janvier 1848. — Élection des hommes expérimentés. — Le club des 43. — La députation des paysans. — Vive agitation.

Le roi Christian VIII de Danemark était tombé malade le 6 janvier 1848. Pendant les tristes jours où s'accumulèrent les signes précurseurs de sa fin prochaine, plus d'une oreille entendit ces paroles s'échapper des lèvres du prince royal : « Qu'en va-t-il résulter ? Que faire, si le roi vient à mourir ? »

La mort du roi fut prévue plusieurs jours à l'avance. Dès le 8 janvier, le parti du journal *la Patrie* (*Faedrelandet*) tint des réunions chez le professeur de théologie Clausen. Le but de ces réunions était de présen-

ter au nouveau roi, lors de son avénement au trône, une adresse à l'effet d'obtenir une constitution basée sur des institutions libres. A ces réunions assistèrent MM. Schouw, Hvidt, Drewsen, B. Christensen, etc. Une adresse semblable fut préparée, par les soins de M. Hvidt, pour les représentants de la bourgeoisie. L'agitation extraordinaire entretenue pendant quatorze jours dans la capitale, par les craintes que causait la maladie du roi, ne servit pas peu à tourner les esprits vers l'avenir, et à réveiller l'intérêt général sur la situation politique du pays.

Obéissant aux vœux exprimés par le roi mourant, Frédéric VII s'empressa de nommer le comte C. Moltke, jusqu'alors président de la chancellerie des duchés de Schleswig-Holstein et Lauenbourg, ministre intime d'État. Le comte Moltke et le conseiller d'État Bang prirent part au conseil qui fut tenu immédiatement après la mort du roi. Ensuite, les séances de la chancellerie des duchés et de celle du royaume de Danemark se succédèrent. Le résultat de ces séances fut la lettre patente royale du 20 janvier, où se trouvent les paroles suivantes, qui pouvaient être considérées comme un programme :

«Le premier et principal but auquel tendront nos

« efforts sera de suivre l'illustre exemple qui nous a « été donné par notre bien-aimé père, en associant, « pendant notre règne, la douceur à la justice; d'en- « tourer du *même amour paternel les habitants de* « *toutes les parties du pays*, et non-seulement de « poursuivre les réformes administratives que notre « père a entreprises, mais encore de mener à bonne « fin ses projets relatifs au *règlement des rapports pu-* « *blics* de l'État; projets que la maladie et la mort de « notre bien-aimé père ont seules empêché d'accom- « plir, et qui avaient pour objet de protéger les *droits* « *réciproques* des citoyens, d'établir l'*unité* dans notre « chère patrie, et d'accroître ainsi la force et la dignité « de toute la monarchie. »

Le parti radical ne tarda pas, de son côté, à se soulever. Deux jours après la mort du roi, parut une brochure des professeurs Clausen et Schouw : elle exposait, avec beaucoup de vivacité et d'énergie, quelle devait être la politique du Danemark, d'après les vues de ce parti audacieux : « Désirable en 1839, » disait cette brochure, « la constitution est devenue une né- « cessité. Cette constitution doit être telle, que le « Schleswig soit réuni au Danemark. Quant au Hols- « tein, il gardera les institutions qui lui sont propres,

« son armée et ses finances. » *La Patrie* du 27 janvier récapitule en ces mots le contenu de cette brochure : « Les auteurs recommandent l'union aussi intime que « possible du Schleswig et du Danemark; la sépara- « tion aussi tranchée que possible, au contraire, du « Schleswig et du Holstein; ils recommandent cette me- « sure comme la *véritable politique danoise*, politique « à laquelle non-seulement il ne suffit pas de poser « en théorie cette séparation, fondée sur l'histoire et le « droit des gens, mais qui demande encore que cette « séparation des deux duchés soit véritable, effective; « qui demande qu'une frontière fixe et bien déterminée « sépare les deux duchés. » On ravivait ainsi les anciens projets du *Jeune Danemark*, qui venait se poser avec netteté au milieu du chaos confus des nouvelles circonstances. C'est dans ce sens que raisonnait M. Hvidt, président des représentants de la bourgeoisie de Copenhague. Le 24 janvier, une foule immense l'accompagnait depuis la Bourse jusqu'à son domicile. La députation municipale, chargée d'exprimer au roi ses vœux pour le bonheur de son règne, était de même saluée par les acclamations de la multitude. Tout cela constatait suffisamment l'état de l'opinion publique. — Entre autres choses, le roi répondit à la députation :

« Le but que je me propose, comme le premier et le « plus important, est d'accomplir le règlement des « rapports publics, que mon père et prédécesseur « (Christian VIII) était sur le point d'entreprendre, et « que je n'avais jamais cessé de lui conseiller. »

On comprend facilement que les scènes pénibles de l'agonie, les douleurs du malade, la cérémonie du viatique, les soupirs étouffés du mourant, avaient fait une impression profonde sur l'âme de Frédéric VII. Quant à lui, il avait accepté comme un legs le système de son père, ainsi que les hommes d'État qui l'avaient secondé. Pensait-il suivre la voie tracée par Christian VIII? On connaît le penchant du roi Frédéric VII pour les relations intimes. Le 24 janvier, le bailli d'Odensée, M. de Bardenfleth, camarade d'enfance du roi, était nommé ministre d'État.

Tout aussitôt la grande affaire fut de préparer la mise au jour du projet de constitution pour toute la monarchie, qu'avait laissé en mourant le roi Christian VIII. Un homme qui a observé de près tous ces événements, a fait les remarques suivantes, que nous lui empruntons :..... Tout cela fut le résultat de l'avénement au trône du jeune roi, ainsi que de son nouvel entourage, augmenté encore des vieux conseillers

du précédent monarque, parmi lesquels MM. Oersted, les comtes Criminil et Moltke, disputèrent vivement le terrain au parvenu M. de Bardenfleth. Ils cherchaient à l'éclipser entièrement, par leur plus grande expérience des affaires et leurs connaissances pratiques. Il est de notoriété publique que MM. Criminil et Moltke, bien que partisans de la monarchie unitaire, ont vivement soutenu, dans les conférences relatives à la nouvelle constitution projetée, que les duchés étaient inséparablement unis; que les scènes les plus violentes s'y sont passées entre le comte C. Moltke, homme d'une nature très-arrogante, et M. de Bardenfleth, à qui son inexpérience n'ôtait rien de sa hardiesse. Ces contestations durèrent jusqu'au 28 janvier, et aboutirent, comme on peut croire, à une défaite complète de M. Bardenfleth et de ses partisans. Il n'en pouvait être autrement; et par là les comtes Moltke et Criminil se créaient facilement, parmi leurs anciens collègues, une majorité pour le maintien des droits en vigueur. Souvent, au reste, dans les affaires les plus minimes du conseil d'État, M. de Bardenfleth fit preuve d'inhabileté et de manque de coup d'œil. Il sentit bientôt que sa position n'était pas tenable en présence de pareils collègues; il pressentit clairement que ses

plans exclusivement danois, et embrassant le Schleswig, finiraient par échouer. Mais, malgré cela, par amour pour ces mêmes plans, et aussi par une ambition d'autant plus violente qu'elle était au-dessus de ses facultés morales et intellectuelles, il resta, plaçant sa confiance dans la faveur du roi, et se reposant d'ailleurs sur les efforts coalisés de l'opposition de Copenhague, à laquelle il n'était pas étranger, et qui, en outre, se trouvait guidée par MM. Hvidt, Clausen, Tscherning et Monrad, hommes qui étaient destinés à devenir ministres, et qui laissaient à M. Orla Lehmann et à d'autres les rôles de braillards et de scribes.

Le 28 janvier, fut promulgué le *Rescrit pour l'introduction d'une constitution.* Il contenait les propositions suivantes. 1° L'annonce que le roi avait l'intention d'établir des états communs au royaume et aux deux duchés, ces états devant coopérer d'une manière décisive aux changements qui pourraient être faits dans la répartition des impôts et l'administration des finances, à la confection des lois concernant l'intérêt de toutes les parties de la monarchie, et enfin ayant le droit de faire d'eux-mêmes des propositions d'intérêt général. 2° Que ces états ne changeraient rien aux lois et ordonnances des états provinciaux existants,

à l'union existante entre les duchés de Schleswig et de Holstein, à l'union existante du Holstein et du Lauenbourg avec la Confédération germanique; enfin, qu'ils ne changeraient rien à la constitution du Lauenbourg. 3° Il était ordonné que les règles posées dans le projet de constitution n'auraient force de loi que quand elles auraient été soumises à l'examen d'hommes expérimentés. 4° Les règles à suivre pour l'élection de ces mêmes hommes étaient précisées. 5° Enfin, il était annoncé que ces hommes expérimentés se réuniraient à Copenhague au plus tard deux mois après l'élection, et qu'alors ils auraient à donner leur avis sur quelques lois qui devraient être soumises aux états provinciaux suivants.

Dans ce projet on ne pouvait méconnaître la main du feu roi. Il était adroit de dire que le royaume et les duchés devaient fournir un nombre *égal* d'hommes expérimentés, tant choisis qu'élus. Le gouvernement danois, en nommant huit de ces hommes expérimentés pour le Danemark, et quatre pour chaque duché, pouvait avoir la certitude qu'en joignant à ces seize députés les dix-huit élus des duchés, il réunirait contre les Danois une majorité *conservatrice*, puisque ces seize députés choisis, joints aux dix-huit élus du Da-

nemark, formaient à leur tour une majorité *nationale* contre les Allemands. D'un autre côté, les états provinciaux n'étaient pas appelés à faire l'élection; les députés devaient être élus par classes : ainsi les grands propriétaires, les villes, les petits propriétaires, devaient élire l'un d'eux; il en était de même pour la noblesse, le clergé et l'université. Par là on empêchait que le prince, pouvant disposer de la véritable force électorale du Schleswig, ne fût élu; et d'ailleurs il était bien certain qu'il ne serait pas l'un des quatre Schleswigois que nommerait le gouvernement. — L'appât n'était pas moins adroit, en ce que, laissant entrevoir dans l'avenir le consentement de l'impôt et des progrès constitutionnels, les tendances *libérales* des duchés se trouvaient par là amorcées. Si on avait pu seulement atteindre le but désiré, cette sorte de reconnaissance d'intérêts communs qu'avait en vue la convocation des hommes expérimentés, tout aurait été fini : le vieux droit des duchés de Schleswig-Holstein disparaissait, et l'indépendance de leur pays, englobé dans l'unité de la monarchie, cessait d'exister.

Il n'y avait pas à craindre que les duchés se laissassent séduire par de tels artifices; mais ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que ces plans firent disparaître

les derniers vestiges de l'estime qu'on pouvait avoir conservée pour le gouvernement, les derniers restes d'attachement qui auraient pu faciliter une telle union, quand il fut évident que pour y parvenir on avait recours à de pareils subterfuges. En outre, et c'est là le reproche le plus grave que l'on puisse formuler contre ce système d'État unitaire, on mettait par ruse les duchés, et principalement les électeurs, dans une telle alternative, que leur conscience ne pouvait être tranquille, quelle que pût être leur décision.

Les députés des deux duchés s'étaient réunis à Kiel le 17 février (1). Toutes ces questions y furent agitées; toutes les objections furent accueillies; d'autres encore furent faites par la suite. On connaissait bien l'esprit public de Copenhague; on savait comment les partis y étaient organisés : on pouvait dès lors prévoir les dernières extrémités; on pouvait supposer qu'une fois que les hommes les plus éminents des duchés y seraient réunis, il serait facile, comme cela s'était déjà fait une fois avec l'aide de la ville, à l'époque où fut

(1) Sur soixante-quinze députés, il en vint soixante. Il manqua six membres appartenant aux districts septentrionaux du Schleswig, les deux députés de Flensburg, et quatre autres Schleswigois qui s'excusèrent par différents motifs. Le duc d'Augustenbourg, n'ayant pas droit à prendre part à l'élection des hommes expérimentés, n'était pas présent.

fondé le pouvoir absolu, il serait facile de fermer les portes, de soulever les masses, d'employer la violence; et alors les duchés, en présence d'une forteresse sous les ordres d'un officier danois au centre du pays, d'une armée et d'une flotte commandées par des officiers danois, perdaient leur liberté en même temps que leurs chefs. Cependant on résolut de procéder aux élections, mais avec la réserve suivante : « Non comme « député, mais comme électeur nommé par Sa Majesté « pour le choix de conseillers, j'élis, dans la conviction « intime que les députés, *se souvenant des droits des « duchés*, qui ne peuvent pas, qui ne doivent pas péricliter par mon vote, conseilleront à Sa Majesté de « renoncer à introduire une constitution reposant sur « l'idée d'un État danois unitaire, et *contraire aux « droits et aux intérêts des duchés;* et que, bien loin « de là, ils feront, en sujets respectueux, la motion « qu'un projet de constitution pour les duchés de Schleswig et de Holstein soit soumis à leur délibération. »

Le motif qui avait décidé l'assemblée à procéder à l'élection, était que l'on pourrait peut-être s'entendre avec les députés danois, et amener par là une réconciliation et des institutions qui, sans compromettre les droits des duchés, tendraient au bien-être des deux

pays. Cet espoir, anéanti en 1848 par l'arrivée au pouvoir du ministère de mars, subsiste encore après deux guerres. C'est dans cette espérance qu'à la fin de 1849, les duchés firent la proposition d'admettre une consultation entre des *hommes de confiance* de la part du royaume de Danemark et des duchés de Schleswig-Holstein, à l'effet d'arriver par cette voie à un accommodement : proposition dont le ministère danois profita avec habileté, et qu'il sut, avec la même adresse, rendre vaine après deux mois de tergiversations.

Mais, nous demandera-t-on, le gouvernement pouvait-il permettre une pareille protestation, fondée sur le droit des duchés? Nous ne pouvons nous abstenir ici de communiquer aux lecteurs l'extrait d'une lettre du duc d'Augustenbourg, qui résume la situation : « Il est hors de doute que tous ceux que l'on in-
« vite à donner leur avis, ne le donnent que dans la
« supposition que leurs droits ne seront pas violés. C'est
« avec cette réserve, que comporte la nature même de
« toute affaire, que les électeurs vont élire les conseillers
« qu'on leur demande ; et pour qu'il n'y ait aucun doute
« à cet égard, ils le déclarent avant l'élection. Si le gou-
« vernement ne veut pas agréer l'élection sous de telles
« conditions, il déclare par là, ou du moins il donne lieu

« à croire qu'il n'admet de conseils que ceux qui porteront « atteinte aux droits des conseillers. Une pareille con- « duite serait une preuve de fausseté, et ne pourrait être « que funeste à ses auteurs. » Et, plus loin, il dit « qu'en réponse à une lettre d'un Danois de ses amis, qui l'avait prié avec instance de prêter son appui au gouvernement, et de ne pas faire pencher la balance du côté de *la Patrie*, il n'avait pu s'empêcher de demander quelle était l'idée que l'on se faisait en Danemark de l'*honneur politique;* que sur ce sujet les idées danoises devaient être d'une nature toute particulière, si on y croyait que des hommes qui ont pris part aux déclarations des dernières diètes des états de Schleswig et de Holstein, et ont rédigé la déclaration de 1846 (1), consentiraient à se contredire eux-mêmes, et à voter comme si rien ne s'était passé pour une administration commune, en entrant dans un État unitaire. »

Voyons maintenant comment les plans d'État unitaire furent accueillis en Danemark.

La manière dont la lettre patente du 28 janvier a été accueillie à Copenhague est suffisamment caractérisée

(1) Les termes principaux de cette déclaration de 1846 étaient ainsi conçus : *Les duchés sont des États indépendants, et n'ont rien de commun avec le Danemark que la personne du souverain.*

par le fait suivant : Quand elle fut publiée, on lut en même temps, au coin de toutes les rues, une affiche rédigée à peu près dans ces termes : « Que le roi était convaincu que ses bons et fidèles sujets accepteraient avec reconnaissance ce don qu'il leur faisait, et que, par cette raison, il ne désirait pas que leur satisfaction se manifestât d'une manière peu en harmonie avec la douleur que lui causait la perte d'un père tendrement aimé. » Le peuple demeura silencieux ; mais la presse n'en cria que plus haut, et avec plus de violence.

Dès le 27, *la Patrie* avait publié un excellent article « sur les sujets danois du Schleswig-Holstein qui étaient aux affaires. » Fouillant dans les actes politiques du ministre comte C. Moltke, elle travaillait avec la plus grande énergie à en amener la chute. « Il est indubi-« table, dit le noble journal, que le comte Moltke en-« visageait l'État au point de vue dynastique abso-« lutiste. Pour un homme d'État danois placé sur ce « terrain, la question principale était de conserver le « Holstein à la dynastie régnante. Alors il fallait qu'il « maintînt son union avec le Schleswig, et que le ca-« ractère danois du Schleswig, aussi bien que le carac-« tère allemand du Holstein, fût sacrifié pour atteindre « ce but. C'est là une politique plus dangereuse encore,

« selon nous, que les tendances allemandes du Schles-
« wig-Holstein. Il se peut que ce soit là précisément le
« motif qui a engagé le feu roi à choisir le comte Moltke
« pour son conseiller; mais maintenant le roi est mort,
« et le conseiller reste pour porter la responsabilité, etc. »
En deux mots, la question était posée comme si le roi Frédéric VII était circonvenu par les ministres de Christian VIII, et comme si ces obstacles devaient être levés par le peuple. Aussitôt après la publication de la lettre patente, le journal *Kjœbenhavnspost* proclamait hautement « que le pouvoir absolu fondé par Frédéric III avait été détruit par Frédéric VII, mais que le pouvoir absolu avait été un contrat passé avec tout le peuple; que c'était par conséquent au peuple entier à reprendre ce qui lui en serait restitué; que le roi Frédéric VII devait donc être un *roi démocrate*.

Une députation de paysans présenta, le 14 février, à Sa Majesté, une adresse revêtue de sept mille deux cent quarante signatures; et, le lendemain, plusieurs centaines d'habitants de la campagne se réunissaient à Copenhague, formulaient une autre adresse au roi, invitaient des membres de la Société des amis des paysans, notamment MM. B. Christensen et le capitaine Tscherning, à y prendre part; enfin, le jour

suivant, ils portaient solennellement cette adresse au château. Repoussée d'abord par le chambellan de Tillisch, cette adresse dut être reçue, par suite d'un *ordre supérieur*. En substance, c'était l'expression de l'inquiétude causée par la composition malheureuse de l'assemblée que la lettre patente du 28 janvier convoquait; unie d'ailleurs à l'espoir que l'attention du roi réparerait les dangers qu'offrait cette composition, par un choix heureux et national des seize membres nommés par le souverain.

Les articles des journaux, de plus en plus violents, excitaient donc et concentraient l'opinion sous l'impulsion que leur donnaient, entre autres, MM. Madvig, Monrad, Clausen. Le journal de Berling lui-même, journal semi-officiel, en venait à faire des concessions au parti de l'Eider (1), osant encore à peine soutenir « que l'union séculaire du Schleswig et du Holstein était devenue tellement intime, *qu'il n'était guère justifiable moralement, et presque impossible, de rompre ces liens intimes d'union.* » Les Allemands, les partisans de la cause du Schleswig-Holstein, étaient

(1) L'Eider est une rivière qui forme la frontière méridionale du Schleswig, et le parti ultra-national danois est surnommé *le parti de l'Eider*, parce qu'il prétend que cette rivière forme également la frontière méridionale du Danemark.

l'objet d'outrages; l'*Observateur du Sund*, journal inspiré par le cabinet au temps du feu roi Christian VIII, lâchait ses dernières injures contre le duc d'Augustenbourg (1). C'est dans de telles circonstances que quarante-trois *patriotes*, les mêmes hommes précisément qui avaient l'habitude de se réunir chez le professeur Clausen, se formèrent en société permanente (16 février), et prirent la résolution de ne nommer qu'avec toutes réserves les hommes expérimentés, représentants du Danemark.

La noblesse de Schleswig-Holstein ayant envoyé une députation pour demander la confirmation des priviléges du pays donnés en 1460 par Christian Ier et confirmés depuis par tous les souverains, cette députation fut reçue favorablement par le roi. Le bruit se répandit alors que le gouvernement avait en vue de réunir les états provinciaux des deux duchés en une seule assemblée, d'amplifier leurs droits, et de

(1) M. Ostwald, dans un article de l'*Observateur du Sund*, p. 35, critique l'acte que la mère du duc avait fait lors de son mariage, et qui ne fut qu'une renonciation que la loi royale de 1665, par son article 22, exige de toutes les princesses danoises lors de leur mariage. Cela d'ailleurs est prescrit dans presque toutes les lois de famille des maisons princières, et n'a d'autre sens que la renonciation d'une princesse, une fois dotée, sur l'héritage et la succession de son père, jusqu'au moment où la succession lui échoit, et d'après les lois en vigueur.

réduire la représentation générale du royaume et des duchés à un ministère commun. Il en résulta une agitation des plus vives. Le 23 février, les *quarante-trois* firent paraître une déclaration, où ils protestaient formellement contre l'idée d'un État unitaire: par contre, ils insistaient pour la réunion des îles danoises, du Jutland et du Schleswig, sous une même constitution, avec la réserve d'une diète séparée pour le Schleswig, entièrement affranchi de ses liens avec le Holstein, pour lequel ils demandaient une constitution particulière. Cette déclaration se terminait ainsi : « Si dans « les circonstances actuelles les Danois ne mettent pas « tout en œuvre pour s'opposer à des institutions si « partiales et si dangereuses pour le Danemark, la « responsabilité morale qu'ils auront à supporter fini- « ra, avec le temps, par les accabler. »

Le jour suivant, dix-huit députés des états, présents à Copenhague, manifestèrent l'intention de faire précéder l'élection des hommes expérimentés par la déclaration « qu'ils éliraient, sous réserve que les règles à déterminer par la constitution annoncée n'auraient pas force de loi avant d'avoir été examinées et acceptées par des représentants, élus d'une manière compatible avec les justes droits du peuple et la grandeur

de leur mission ; que les règles à suivre pour l'élection de ces représentants seraient soumises à l'approbation des états provinciaux. » Ils ajoutaient plus loin : « Convaincus que les règles établies en matière d'élec-
« tion par le rescrit du 28 janvier (ainsi et spéciale-
« ment le nombre *égal* de voix attribuées au royaume
« et aux duchés) ne seront pas exceptées des matières
« sur lesquelles les hommes expérimentés ainsi choi-
« sis auront à délibérer. »

Voilà où l'on en était déjà venu dans le royaume et dans les duchés avant la révolution française de février. Les duchés connaissaient parfaitement bien l'importance et l'influence que le Danemark radical avait gagnées par suite de l'avénement du roi au trône. Ils ignoraient si le ministère qui était encore à la tête des affaires, et qui défendait l'idée d'un État unitaire, possédait assez de force pour protéger et leur indépendance et leur union intime, qu'avaient pourtant reconnues la lettre patente du 8 juillet 1846, concernant le droit de succession dans le Schleswig, et celle du 28 janvier. Où trouver des garanties pour les duchés, si le ministère venait à céder aux obsessions du parti du Jeune Danemark? Après le système de Christian VIII, après la lettre patente de 1846, quelles ga-

ranties pouvaient leur rester? Nous cherchons autant que possible à écrire sans animosité; mais ce n'est qu'en supposant un grand relâchement de la morale ou une excessive arrogance, qu'on peut expliquer comment les hommes qui auraient dû représenter les droits des duchés près du roi Christian VIII se sont laissé abuser sur les dangers du système qu'ils patronnaient.



II.

Révolution française. — Les duchés. — Assemblée des états, le 18 mars. — Envoi d'une députation à Copenhague.

C'est alors que la révolution française, éclatant comme un coup de foudre, ébranlait la moitié du monde; puis la tempête poursuivant son œuvre de destruction générale, le prince de Metternich était renversé; un changement complet de système s'accomplissait à Berlin; l'Allemagne semblait aspirer à l'unité, et vouloir se rajeunir sous cette nouvelle forme.

Et cependant que faisaient les duchés de Schleswig-Holstein ?

La main de leur gouverneur, M. de Scheel, tremblait déjà. Lui-même vint dire à Copenhague que son gouvernement n'était plus possible; et il désigna, comme seul capable de lui succéder, le comte de Reventlow de Preez, qu'il haïssait. — Cette admirable générosité mérite une explication : c'est que M. de Scheel avait bien jugé l'opinion de Copenhague; et pour cela il avait ajouté à sa recommandation la crainte que M. de Re-

ventlow ne subît aisément l'influence d'hommes pensant moins bien que lui. — En d'autres moments, M. de Scheel reprenait courage; et, s'appuyant fièrement sur les forces qu'il avait à sa disposition, il ne demandait « rien qu'un vaisseau de ligne devant Kiel. »

Au milieu de ces éternelles oscillations entre la peur et ses vieilles habitudes de frivolité, les rênes s'échappèrent d'elles-mêmes de ses mains. Dans toute la population, parmi toutes les classes, le sentiment public se réveilla ; on se rappela les mépris, les dénis de justice et les violations des droits qui s'étaient succédé depuis le commencement du siècle; on se ressouvint, avec colère, de ces manœuvres immorales systématiquement poursuivies depuis deux ans, et revêtues du titre menteur de « Droit et vérité, » et dont l'effet était de tenir sous l'oppression, et sous le bâillon de la police, un pays qui ne voulait que maintenir ses droits. « Le Danemark jusqu'à l'Eider! » Ce cri menaçant, que l'on poussait à Copenhague, se faisait entendre chaque jour plus distinctement, et aigrissait de plus en plus les esprits. La population des duchés néanmoins, confiante dans son droit, garda une attitude digne : les masses eurent le sentiment de l'approche

du danger. Dans les villes, dans les bourgs, on vit naître des associations de citoyens : les gardes civiques s'organisèrent; l'autorité administrative des duchés, résidant au château de Gottorp, les y encouragea elle-même. En un mot, la tranquillité du pays n'était plus assurée que par la volonté même du pays. Les députés des états des deux duchés allaient se réunir, le 18 mars, à Rendsbourg; on attendit avec anxiété leurs résolutions. Le langage que tinrent alors les journaux de l'opposition est à remarquer : deux jours avant cette séance des états, le plus influent d'entre eux, *la Correspondance*, de M. Th. Olshausen, disait : « Il ne nous semble pas non plus prudent que, dans de telles circonstances, il y ait affluence de peuple à Rendsbourg. »

Soixante-dix députés parurent à l'assemblée : parmi eux se trouvaient aussi les députés du Schleswig septentrional. Le même jour, un arrêté, signé de M. de Scheel, interdisait la publicité de la séance; et, chose incroyable pour l'instant actuel, le président invita le peuple à quitter la salle. Il obéit. On décida, dans cette réunion, d'envoyer une députation (1) à Co-

(1) Étaient membres de cette députation : MM. Th. Olshausen, directeur du chemin de fer; le docteur Gulich, avocat; Claussen, avocat; de Neergaard, chambellan, et Engel, conseiller d'État.

penhague, pour présenter au roi-duc « les vœux de ses sujets des duchés, tels qu'ils se trouvaient formulés, et pour l'éclairer sur la situation du pays. » Les cinq propositions suivantes étaient signalées comme les vœux du pays :

« Plaise à Sa Majesté :

« 1° Convoquer immédiatement les membres des états des deux duchés en assemblée, pour délibérer conjointement sur un projet de constitution du Schleswig-Holstein ;

« 2° Faire auprès de la Confédération germanique toutes les démarches nécessaires pour que le duché de Schleswig y soit incorporé ;

« 3° Prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à un armement général du peuple, réclamé par l'imminence des dangers extérieurs et intérieurs ;

« 4° Rendre au pays la liberté entière de la presse, et le droit d'association et de publicité pour les assemblées ;

« 5° Destituer immédiatement le président du gouvernement, M. de Scheel. »

Il faut encore mentionner trois propositions, que l'assemblée rejeta.

On rejeta : la proposition de congédier le comte

C. Moltke comme président de la chancellerie des duchés; celle d'établir un comité chargé de pourvoir aux éventualités politiques; celle de se prononcer contre la convocation des hommes expérimentés. On se contenta seulement d'autoriser MM. Beseler, Reventlou-Preetz et Bargum, à convoquer de nouveau, quand il serait nécessaire, l'assemblée des députés des états (1).

Cette assemblée comptait parmi ses membres des hommes de tous les partis, mais qui étaient d'accord au fond sur toutes les questions essentielles. Les conseils du parti modéré, soutenus par le comte de Reventlou, y prévalurent sur ceux du parti avancé, préconisés par M. Olshausen : « Il faut, » dit le comte, « que les hommes expérimentés se rendent à Copen« hague. Nous l'avons promis; c'est à nous de tenir « notre promesse. »

L'assemblée des états était la véritable expression de la volonté politique des duchés. Le peuple comprit facilement que, dans les circonstances présentes, pas même *un vote de méfiance ne devait frapper le mi-*

(1) M. Wegener prétend qu'à Rendsbourg une commission administrative permanente était constituée, composée de MM. Beseler, Reventlou-Preetz et Bargum. M. Wegener a-t-il tiré cette nouvelle du fait incontestable que M. Bargum n'a pas été membre du gouvernement provisoire?

nistère unitaire que dirigeait le comte C. Moltke, malgré la haine trop justifiée dont, plus qu'aucun autre, ce ministère était l'objet. Quant à M. de Scheel, on savait que ce n'était qu'un instrument, et que ses qualités personnelles le rendaient tout à fait inhabile à occuper plus longtemps sa place.

Ainsi, dans toute l'Allemagne, les ministres siégeant avant le mois de mars, objets d'une haine infiniment moins forte, avaient été contraints de se retirer : dans les duchés, au contraire, on appuyait encore le ministère ; on ne voulait pas même essayer de quitter la voie que traçait le rescrit du 28 janvier, pour arriver à s'entendre sur son œuvre détestée; on ne le voulait pas, malgré le dangereux résultat que l'on prévoyait. On se contentait de soumettre au souverain les vœux du pays.

Il est facile de voir quels furent les motifs d'une pareille conduite. On venait d'apprendre de Copenhague qu'il s'était tenu dans cette ville une grande assemblée au Casino, le 11 mars; on voyait le ministère engagé dans une lutte contre les radicaux danois. Si le ministère était changé, ce ne serait que pour céder la place aux ultra-danois : dès lors il était hors de doute que les nouveaux ministres se préci-

piteraient avec une avidité infernale sur la proie qu'ils convoitaient depuis longtemps. Malgré tout ce que l'on avait eu à souffrir, de la part de ce ministère, sur son projet « de l'État unitaire, » on savait au moins qu'il ne consentirait jamais à la violation de tous les traités et de toutes les lois fondamentales, à séparer violemment le Schleswig du Holstein, pour l'incorporer au Danemark.

C'est sous l'empire de cette idée qu'agirent les députés des états au 18 mars. Elle animait aussi l'assemblée populaire qui se réunit, au même temps, dans la salle du spectacle. Malgré toute l'animosité que révélèrent les paroles qui y furent prononcées, on se borna à voter une adresse aux députés assemblés. Nulle part dans les duchés n'avaient éclaté ni troubles, ni tumulte d'aucune sorte : le calme continua toujours d'y régner. La nation entière, prête à tout, attendit dans un calme silencieux que ses destinées se décidassent (1).

(1) Le duc d'Augustenbourg n'assista pas à l'assemblée des états : il ne fut pas invité à s'y rendre, puisque la lettre patente du 28 janvier ne l'avait pas désigné comme électeur. Une de ses lettres, en date du 6 mars, nous servira à montrer quelle était sa position, et la conduite qu'il crut devoir tenir : « Je « vous en supplie, contenez tant que vous pourrez les passions éveillées. Il « ne faudrait qu'une démonstration, la plus innocente possible, mais ayant la « moindre couleur d'opposition, le plus léger vernis révolutionnaire, pour en-

La députation partit le 21, à midi, de Kiel pour Copenhague : ce jour était un mardi : les premières nouvelles de Copenhague étaient attendues par le bateau à vapeur qui part régulièrement de Copenhague, et arrive à Kiel le jeudi matin. On attendait par conséquent ces nouvelles pour le 23 mars. Le bateau à vapeur ne vint pas. La première nouvelle que l'on reçut de Copenhague par la voie de terre, fut celle d'une grande démonstration populaire devant le château royal, suivie de la démission du « ministère de l'État unitaire, » et de l'appel aux affaires des chefs du parti ultra-danois, dits *hommes du Casino* (1).

« gager les Danois à agir précisément en sens contraire. Ils se serreraient au-« tour du roi, nous représenteraient sous un faux jour, et feraient croire aux « cabinets étrangers que ce sont eux qui sont pleins de loyauté, et que nous « sommes des révolutionnaires. » — Dans une autre lettre du 14 mars, il dit : « Dieu veuille qu'à Kiel, comme dans tout le pays, on agisse avec calme et ré-« flexion ! Plus que jamais il faut que les hommes bien pensants et réfléchis « restent sincèrement unis, et fermement résolus à ne pas sortir des voies lé-« gales à l'égard des Danois. »

Le prince Frédéric se trouvait à Noer, son frère le duc au château d'Augustenbourg. Tous deux restèrent personnellement étrangers à toute coopération active dans les affaires publiques qui inquiétaient alors l'opinion dans les duchés, et dont le peuple, dans son instinct, attendait la solution par ses députés.

(1) Le nom d'*hommes du Casino* est donné à ce parti, parce qu'il tenait régulièrement ses réunions dans la salle du Casino.

III.

Révolution française. — Copenhague. — Première assemblée au Casino, le 11 mars. — Armement. — Assemblée du Casino, le 20 mars. — Adresse des représentants de la bourgeoisie. — Le ministère se retire. — La grande pétition.

Le 1er mars, on eut à Copenhague la première nouvelle de la révolution de Paris. Les deux partis de l'opposition étaient trop bien organisés pour ne pas pouvoir diriger les masses d'après leurs propres intentions. Leurs intérêts se touchaient par trop de points communs, leurs espérances étaient trop ravivées, pour qu'ils ne se prêtassent pas mutuellement la main. Le parti de l'Eider comptait sur les radicaux pour conquérir le Schleswig; et, de leur côté, les radicaux espéraient que la chute des conservateurs schleswig-holsteinois aplanirait les voies à une constitution conforme à leurs vœux.

Le 7 mars, M. Hvidt signait, « en qualité de mandataire, » un article dans la *Patrie*. C'était une invitation à se rendre, le 11 mars, à une assemblée populaire dans le Casino. On y lisait : « De tous les dangers qui me-

« nacent l'indépendance du Danemark, le plus grand, « le plus imminent est l'influence du parti du Schleswig-« Holstein. Jusqu'à présent le peuple danois n'a rien « fait contre ce nombreux parti : il a cru pouvoir aban-« donner ce soin au gouvernement. De la part du peuple « danois une pareille indifférence est un tort grave... « Il est de toute nécessité de réaliser l'union constitu-« tionnelle du Schleswig et du Danemark par des moyens « légaux et convenables. »

L'assemblée eut lieu; on y compta près de deux mille cinq cents assistants. Le professeur Clausen prit la parole, et dit entre autres : « Nous avons à présent « un roi populaire (*folkelig*), dont les sentiments sont « vraiment danois : serrons-nous autour de lui. » Ces paroles furent suivies d'immenses applaudissements. Puis le capitaine Tscherning développa cette idée : « Il « ne s'agit pas de savoir ce que le *Schleswig veut et ce* « *qu'il ne veut pas*. Le Schleswig n'est pas un État « souverain; mais, comme Laaland et la Fionie, c'est « une partie de la monarchie danoise. Si le Schleswig « veut s'en détacher, s'il veut former un État à part, « ou s'unir de sa propre autorité à un État étranger, « il se constitue par là même en rébellion ouverte. « Dans une telle circonstance, c'est au gouvernement

« à le faire rentrer dans le devoir, et, en cas de besoin, « à recourir à la force des armes. Ai-je raison ? » On répondit avec de vives acclamations : « Oui ! »

Il s'élève pourtant un seul « Non ! » Alors un violent tumulte éclate contre celui qui l'a prononcé : on exige qu'il s'exprime. A peine a-t-il dit quelques mots par lesquels il blâme « les apôtres bavards de la nationalité, » qu'il est interrompu par des huées, et un long temps s'écoule avant qu'il puisse se faire entendre. Tscherning le réfute en ces termes : « Cet homme m'est « bien connu; il est fou. » Nouveau tumulte, rappel à l'ordre; et Tscherning reprend : « Ce n'est pas de « l'homme que j'ai voulu parler, c'est de ses opi« nions. »

Un second orateur proteste, au nom de la liberté, contre l'injustice de vouloir incorporer les Schleswigois, malgré leur volonté. Lui aussi est réduit au silence par le bruit qui s'élève. Personne, dans cette assemblée, ne songe même à protester au nom du droit.

Les débats continuent : un jeune artisan vient demander que la loi électorale reçoive des extensions, etc. Enfin on tombe d'accord à l'unanimité sur le besoin de fonder une constitution libre, commune au Danemark et au Schleswig.

Le lendemain dimanche 12 mars, une autre assemblée se tint à l'Hippodrome. Deux mille personnes environ y assistaient. Toutes signèrent une adresse au roi, réclamant l'extension du droit électoral. La députation que l'on élut devait demander une audience au roi, et convoquer ensuite une nouvelle assemblée, où l'on s'occuperait de créer un « comité permanent. » Là encore M. Orla Lehmann plaida en faveur de la frontière portée à l'Eider.

Le même jour 11 mars, un troisième parti se rencontra dans la salle de l'hôtel du Phénix. Il s'y constitua un club, que dirigeaient MM. Bang, conseiller d'État; le comte Sponneck, le conseiller d'État Francke (les deux premiers Danois). Le but ostensible de ce club était d'offrir un point d'appui aux hommes expérimentés : son but secret était d'opérer la concentration des éléments conservateurs, et de maintenir les liens sociaux qui réunissaient les Danois et lés Allemands. Ce fut une société brillante sans doute, mais à qui l'état des choses ne permettait pas d'exercer la moindre influence.

Dès le 13, chaque coin de rue présentait une affiche contenant une proclamation adressée par le parti du Casino à tous les patriotes danois. « L'existence du

« Danemark, » y était-il dit, « est en jeu : il périra, si la « séparation du Schleswig et du Holstein ne s'opère « pas maintenant. Il faudrait contribuer à atteindre ce « but par des offrandes et des subsides. » Déjà on savait qu'il y aurait, dans quelques jours, de grandes assemblées populaires; que le peuple de la campagne y assisterait aussi en grand nombre. On était dès lors porté à prendre des mesures extrêmes; les nouvelles des événements de Vienne et de Berlin secondèrent ce mouvement de l'opinion.

Il est certain que dans le conseil d'État on eut le pressentiment des dangers dont l'agitation entretenue à Copenhague menaçait les duchés; mais eut-on la volonté, avait-on même les moyens d'y faire face? Était-on sûr de l'armée? Crut-on faire assez pour les duchés en supprimant la censure (10 mars)? Ou enfin le conseil d'État lui-même ne pouvait-il plus s'entendre sur les mesures à prendre?

M. de Bardenfleth était constamment près du roi. Nous ne saurions dire s'il espéra pouvoir se servir du parti du Casino d'un côté, et de la rivalité des ministres danois de Stemann et Oersted de l'autre, comme d'instruments; ou si, au contraire, il ne leur en servit pas lui-même à tous deux. Nous ne pouvons exposer

les motifs du congé donné le 2 mars à M. de Stemann, à compter du 1er avril ; ni ceux des changements correspondants qui s'opérèrent parmi les employés haut placés. M. de Bardenfleth obtint le ministère de la justice et la présidence de la chancellerie danoise. Sous prétexte de la révolution survenue en France (journal de *Berling*, 10 mars), le département de la guerre déploya une très-grande activité à partir du commencement de mars. On prit les mesures nécessaires pour la mobilisation des troupes en Seeland, Fionie et Jutland. On ordonna l'inspection du matériel de guerre, et sa mise sur le pied de guerre, sous prétexte qu'il fallait être prêt pour un conflit avec la Russie ou avec l'Angleterre. On pressa tellement les préparatifs militaires à Copenhague même, et cela avec une ostentation provoquante, que l'on semblait ne plus attendre que le signal pour entreprendre une expédition.

D'où émanaient ces ordres d'armement donnés pour le royaume seul, et non pas pour le Schleswig-Holstein ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons fort bien, c'est qu'ils ont été destinés à opérer injustement contre les duchés. Tel était le secret de la comédie ; tout le monde le connaissait.

Le 4 mars, un des hommes qui furent plus tard mi-

nistres disait à un Allemand qui allait prendre un congé d'un mois : « Nous nous reverrons probablement dans « le Schleswig, sur le champ de bataille. »

Le dimanche 19 mars, partait un ordre enjoignant au général en chef des duchés, résidant dans la ville de Schleswig, de se rendre immédiatement à Rendsbourg (1). Il est probable que la caisse centrale du Schleswig-Holstein à Rendsbourg, et la Monnaie d'Altona, reçurent encore plus tôt l'ordre d'envoyer leurs riches dépôts à Copenhague. Le comte C. Moltke ne supposait certainement pas que Copenhague offrît plus de sécurité, que les sentiments de la capitale fussent plus loyaux que ceux des duchés. Le comte C. Moltke ne pouvait certainement pas approuver des mesures si opposées aux promesses de la lettre patente du 28 janvier, des mesures qui prouvent qu'alors déjà le ministère était dominé par des tendances tout à fait contraires aux siennes.

Le 20 mars au matin, la nouvelle de ce qui s'était passé à l'assemblée de Rendsbourg parvint à Copenhague. On y apprit en même temps que la députation du Schleswig-Holstein arriverait le 22. Promptement

(1) Cet ordre a été rendu public à Copenhague le 21 mars, précisément le jour où il arrivait à Schleswig.

répandues, ces nouvelles furent l'objet des plus grandes exagérations. A onze heures du matin déjà il était décidé que l'on constituerait une commission de défense : le lieutenant-colonel Hansen, le capitaine-commandant de vaisseau Zahrtmann, et d'autres, en faisaient partie. L'ordre était donné d'armer immédiatement la petite forteresse de Friedrichsort près Kiel, et de la faire occuper par deux compagnies du 4e bataillon. On paraissait ne plus compter sur les troupes en garnison dans les duchés.

De semblables nouvelles confirmaient pleinement le peuple dans sa croyance que tout était décidé; car comment les provinces auraient-elles osé envoyer une députation ?

Il fallut prendre une résolution avant l'arrivée de la députation.

Le mercredi 22, devait avoir lieu une assemblée au Casino : elle se tint le soir même. Le lundi 20, M. Orla Lehmann l'annonça en ces termes : « La « patrie est en danger ! Les duchés sont en pleine « révolte. Tous les vrais amis de la patrie sont invités « à se trouver ce soir au Casino (1). » A l'entrée, on

(1) Ces paroles sont extraites d'une brochure qui vient de paraître, et qui a pour titre : *La révolution de mars à Copenhague*, par un témoin oculaire.

distribuait aux arrivants le programme contenant cinq résolutions (1). M. Hvidt devait présider; il fallut donc attendre le résultat de la conférence des représentants de la bourgeoisie sur le même sujet.

Enfin M. Hvidt parut. Reçu avec le plus grand enthousiasme, il annonça que l'assemblée de la ville avait pris la résolution de demander au roi que les ministres fussent changés.

Nous n'avons pas vu cette affiche de M. Lehmann. A l'entrée du Casino, de jeunes garçons vendaient une feuille imprimée, qu'ils annonçaient sous le titre de *Guerre contre le Schleswig !*

(1) Les cinq résolutions étaient les suivantes :

« 1. Une constitution schleswig-holsteinoise est un abandon des droits du Danemark. Le roi de Danemark n'a pas le droit de l'octroyer, et le peuple danois ne peut pas tolérer un semblable empiétement. » (Et cependant cette constitution existait depuis des siècles, avant et après la promulgation de la loi royale de 1665 : ce n'est qu'en 1806 qu'elle a été supprimée.)

« 2. Le plus saint des devoirs du roi de Danemark est de maintenir l'intégrité du royaume de Schleswig-Danemark. Le peuple danois promet à son roi son appui, sans conditions, pour l'aider à atteindre ce but.

« 3. L'union actuelle du Danemark et du Schleswig ne peut être maintenue que par une constitution commune aux deux pays, et basée sur une loi électorale réellement populaire.

« 4. Une diète provinciale et une organisation convenable de l'administration et de la justice provinciale assureront l'indépendance actuelle du Schleswig comme province danoise, et les droits égaux des deux nationalités qui l'habitent.

« 5. L'intérêt du Danemark exige que le roi appelle de suite autour de son trône des hommes dont la prudence, l'énergie et le patriotisme prêtent de la force au gouvernement, et dans lesquels la nation ait confiance.

« L.-N. Hvidt, H.-N. Clausen, Orla Lehmann, J. Tscherning, Flor, Markmann, Schouw, D.-G. Monrad, Carl Ploug, Hother Hage, Gjödvad, Plesner, Meinert, A.-F. Krieger. »

M. Orla Lehmann se leva ensuite : il peignit le danger incroyable où l'on se trouvait; il rappela les nouvelles répandues dans la ville : il dit qu'un gouvernement provisoire avait été établi à Rendsbourg; que la caisse générale avait été prise; que le bataillon du comte Baudissin avait fait défection; qu'un combat avait eu lieu à l'intérieur de la forteresse, et qu'un capitaine avait été tué dans l'action.

Un orateur se présenta pour lui répondre : c'était M. Francke, un Schleswig-Holsteinois; il venait de quitter le club du Phénix, en ce moment tout à fait découragé et en pleine dissolution. Avec la conviction de la vérité, il fit justice de tous ces bavardages, échos des bruits répandus à dessein. Il parlait allemand; et, s'appuyant sur des lettres de Kiel, il prouva facilement que rien de tout cela n'était arrivé. Il termina en demandant que l'on ajournât la décision jusqu'à l'arrivée de la députation des duchés. Ses paroles fières et courageuses produisirent une certaine impression : elles avaient réveillé dans l'assemblée quelques bons sentiments, la honte ou le remords (1).

(1) Suivant d'autres renseignements, il paraîtrait au contraire que les paroles de M. Francke, bien loin de produire la moindre impression, furent accompagnées des signes de désapprobation les plus manifestes.

Mais M. Orla Lehmann lui répondit; et, parlant, selon son habitude, avec un enthousiasme calculé, il effaça toute l'impression que le discours de M. Francke avait produite. « L'orateur que l'on vient d'entendre a « énoncé des faits, » dit-il. « Qu'ils soient vrais ou qu'ils « soient faux, il n'en est pas moins certain qu'une ré- « volution aura lieu dans les duchés, si toutefois elle n'a « pas déjà éclaté. » Il s'écria : « *Le roi* (et je le lui di- « rais bien à lui-même) *n'est pas à la hauteur de sa* « *mission*. Quant aux ministres, il leur manque à la fois « les lumières, la volonté et la force nécessaires pour « remplir leur charge. Il peut bien être assez difficile de « trouver des ministres; il ne s'en rencontre pas beau- « coup en Danemark, mais quelques-uns, un petit nom- « bre. » Un assistant ajoute sur ses notes : « M. Lehmann « n'avait pas besoin d'affirmer que la modestie lui in- « terdisait de proposer les noms des nouveaux minis- « tres; son patriotisme se manifesta d'une manière assez « significative. » Toutefois, il fut hautement approuvé et applaudi par l'assemblée.

Ce fut alors au tour du capitaine Tscherning. « On se « demande ce qu'il y a à faire, » dit-il. « Certes il faut « d'abord un nouveau ministère; c'est naturel : mais « quand? » Toute l'assemblée répond : « Ce soir même! »

C'est en vain que M. Tscherning veut s'opposer à l'élan imprimé; on crie : « Il faut marcher en armes sur le « château ! » Enfin, le capitaine a une inspiration heureuse. « Montrons, » s'écrie-t-il, « que notre volonté est « assez ferme pour pouvoir dormir dessus. » Toute l'assemblée convient de remettre son projet au lendemain, et Tscherning ajoute : « Mais, au reste, il faut laisser au « roi le temps de réfléchir. » Ce temps, il le propose : « *Jusqu'à mercredi matin, avant l'arrivée de la dé-* « *putation.* » Et l'assemblée adopte ce délai.

Le professeur Madvig parle à son tour : on sait qu'il est encore aujourd'hui ministre, et qu'il s'est rendu célèbre par un écrit contre la lettre-patente du 28 janvier. Écoutons-le : « La lettre-patente du 28 janvier a « fait d'énormes concessions : d'après elle, la capitale « du Danemark est déchue de son rang de capitale, et « ses états doivent errer de côté et d'autre (1). Si donc, « à de pareilles concessions, les habitants du Schles- « wig-Holstein répondent de la façon qu'on vient de « nous dire, il n'y a plus à hésiter ; il faut incorporer le « Schleswig. »

(1) Il faut remarquer ici que, d'après la lettre patente du 28 janvier, les états communs du Danemark et des duchés devaient s'assembler alternativement à Copenhague et dans les duchés.

On s'occupa ensuite des cinq propositions : elles formaient le programme ministériel du Casino. M. Orla Lehmann en avait déjà lu les différentes parties, en les encadrant pour ainsi dire dans son discours, et demandant chaque fois si on les approuvait. Il est assez remarquable que le § 4, relatif à l'indépendance provinciale du Schleswig, fut à peine appuyé par cinquante voix, tandis que les deux mille assistants accueillirent tous les autres points avec l'expression de la joie la plus vive. Ce § 4 n'aurait pas toutefois passé, si le vote formel qui termina la réunion n'avait compris les cinq propositions en un seul vote. Un témoin oculaire écrit à ce sujet : « Un fou aveugle aurait vu clairement que « cette concession n'était accordée qu'à contre-cœur. Le « programme de ce parti était : *Le Danemark danois « jusqu'à l'Eider*. Ce programme ne devait subir par « là aucune altération. »

La députation des représentants de la bourgeoisie devait se rendre au château le lendemain à midi, pour y présenter son adresse. On convint encore, dans cette réunion du Casino, qu'on lui ferait cortége. Cette adresse portait que le ministère n'avait pas la confiance du peuple ; qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances, et qu'il devait être renvoyé : « Nous supplions Votre

« Majesté de ne pas pousser la nation au désespoir, et « de ne point la forcer à s'aider elle-même. » (*Ikke at drive Nationen til Fortvivelsens Selvhjælp.*)

Nous mentionnerons en passant que le même jour, lundi soir, des masses d'ouvriers se réunirent à l'Hippodrome; que le 18 déjà, les étudiants avaient tenu une réunion, et s'étaient adjoint des officiers pour organiser leur armement. Le 20, ils se réunirent de nouveau, et nommèrent un comité qui les devait représenter dans les circonstances qu'on prévoyait. A cette réunion il fut décidé que la députation des duchés était placée « sous la protection de l'honneur national danois. » Les artistes et les élèves de l'École polytechnique se joignirent à eux.

Le même jour lundi 20 mars, M. de Bardenfleth se trouvait à Christiansbourg, près du roi. La nuit était déjà avancée, lorsqu'on apprit les décisions des représentants de la bourgeoisie, leurs menaces, les événements du Casino, la déclaration d'incapacité du roi, et les résolutions qu'on y avait prises. Nous ignorons ce qui se passa ensuite dans le château; mais on y prit des résolutions décisives.

Le lendemain mardi 21, à 9 heures, il y avait séance du conseil d'État. Le roi fit savoir « que les circonstan-

ces exigeaient un changement de système; que Bardenfleth communiquerait le surplus; que lui, le roi, espérait que les ministres resteraient tous à leurs postes. »

La base du nouveau système que M. de Bardenfleth développa, était l'incorporation du Schleswig au Danemark. Le prince héréditaire Ferdinand, oncle du roi, démontra en vain que ce serait une lâcheté que de céder aux demandes passionnées du peuple : on ne l'écouta pas. Tous les ministres déclarèrent qu'ils donnaient leur démission. Il n'y eut que le ministre des finances, le comte Guillaume Moltke de Bregentved, qui resta, cédant ainsi aux instances et aux larmes du roi. Tous les autres persévérèrent dans leur résolution, et Frédéric VII accepta leurs démissions.

Le comte C. Moltke dit alors : « Sa Majesté veut-elle « ordonner que je continue à diriger les affaires jusqu'à « la nomination de mon successeur ? » M. de Bardenfleth, devinant immédiatement le danger où la ténacité d'un tel adversaire le placerait, répond, en prenant la parole à la place du roi : « Cela n'est pas nécessaire. » Était-ce l'audace d'un parvenu ? — car les jours suivants prouvèrent combien il était difficile de former un ministère; — ou bien était-ce le coup de maître du démagogue? Avait-il prévu d'avance cette difficulté même

pour en tirer parti, abandonner aû hasard les rênes de l'État dans le moment le plus décisif, afin que la volonté du peuple, en se développant, pût se consolider et décider de tout? Il est probable que M. de Bardenfleth ne nous donnera raison sur aucun de ces points, et nous croyons plutôt qu'il a espéré garder le pouvoir.

La victoire du Casino était complète. Le ministère et la constitution du 28 janvier étaient renversés du même coup : la guerre était décidée contre les duchés.

Le comte C. Moltke sortit du château, frémissant de rage contre M. de Bardenfleth. Le comte Criminil, qui s'attendait depuis longtemps à un tel malheur, le suivit, douloureusement affecté de la témérité inconcevable avec laquelle on avait, d'un seul coup, renversé tout l'ancien système. Les autres s'esquivèrent de mauvaise grâce du palais. M. Oersted n'était pas le moins irrité; il n'avait jamais supposé que les Danois eux-mêmes eussent depuis longtemps oublié et son nom et son importance.

Bientôt après ces scènes, c'est-à-dire vers midi, arriva la députation des représentants de la bourgeoisie de Copenhague. En tête se trouvait le conseiller d'État Hvidt : elle était accompagnée de quinze mille hommes

au moins, observant le plus grand silence, et qui attendirent devant le château pour connaître la réponse.

Le roi, ayant M. de Bardenfleth à ses côtés, reçut l'adresse dans le château, des mains de M. Hvidt. Il répondit « qu'il se réjouissait d'avoir prévenu leurs vœux; que la démission de l'ancien ministère était acceptée. » — « Si vous avez, » continue-t-il, « con-« fiance en votre roi comme il l'a dans son peuple, il « vous servira de guide dévoué dans le chemin de « l'honneur et de la liberté. »

« Ainsi, » disent les Danois, « nous n'avons pas eu du « tout de révolution. » Et M. de Rosenörn, actuellement ministre, a déclaré dernièrement, dans un discours électoral, que, « depuis 1660, la ville de Copenhague jouit du privilége de manifester au roi sa volonté. »

On avait menacé de prendre conseil du désespoir. Quels moyens avait-on de résister à cette menace? Était-ce la troupe? Mais un grand nombre d'officiers avaient assisté à l'assemblée du Casino; ils avaient entendu cette déclaration publique d'incapacité, et pas un d'entre eux ne s'était cru obligé d'élever la voix pour son roi. On amenait de force des événements dont la conséquence devait être la guerre du roi de Danemark contre le duc de Schleswig-Holstein.

D'ailleurs, sauf l'avis personnel du monarque, il faut dire que, d'après la loi royale, le pouvoir absolu de Frédéric VII comme roi cessait à la *Königsau* (1) : au delà il était, comme duc de Schleswig-Holstein, soumis à des devoirs qu'il avait lui-même reconnus de nouveau dans la lettre-patente du 28 janvier. Digne ou indigne, ce n'est pas la personne du prince au pouvoir qui est la légitimité : ce qui est la légitimité, ce qui en fait l'essence, c'est la continuité des droits qu'elle représente. On ne peut légitimer un crime, en le couvrant même de la personne du souverain. De gré ou de force, Frédéric VII se trouvait au pouvoir d'un parti ; et quand même ce parti eût représenté toute la nation danoise, M. de Bardenfleth et le peuple de Copenhague n'avaient pas le droit d'étendre leur domination sur les duchés, et d'employer le pouvoir absolu du roi, que l'on venait d'anéantir pour le Danemark, contre les duchés, où jamais il n'avait été en vigueur.

(1) La Königsau (rivière du Roi), forme la frontière entre le Jutland et le Schleswig.

IV.

Un nouveau ministère est formé. — La députation arrive à Copenhague. — Décision.

Il restait maintenant à former un ministère : M. de Bardenfleth en fut chargé. Il envoya chercher le comte Sponneck et le conseiller d'État Francke. Tous deux avaient été jusqu'alors membres de la direction générale des douanes et du commerce, le dernier chargé particulièrement des affaires du Schleswig-Holstein; tous deux étaient étrangers à la politique. Se dérobant aux félicitations de leur chef, le directeur Bluhme, ils s'empressèrent de se rendre au château.

Ce ne fut pas le roi qui les reçut, mais M. de Bardenfleth seul. Il leur dit « qu'il les avait fait venir, jugeant qu'ils étaient tous deux des hommes énergiques, et tels qu'il les fallait pour les circonstances. » Le comte Sponneck accepta le ministère des finances qui lui était offert : M. Francke était désigné président de la chancellerie des deux duchés.

Cette proposition était inexplicable, parce qu'elle sup-

posait la continuation de l'union des deux duchés, tandis que le nouveau système prenait pour point de départ leur séparation. M. Francke demanda avant d'accepter l'offre, et posa comme condition de son acceptation, que les duchés resteraient unis, et que l'ordre de succession serait réglé. En même temps il déclara que son acceptation définitive dépendrait des personnes qu'il aurait pour collègues. Sa seconde condition fut admise; on éluda la première, mais on lui fit entendre que plus tard son cercle d'*action* se limiterait aux duchés de Holstein et de Lauenbourg; et on lui désigna comme ses collègues futurs MM. Hvidt et Monrad. Ainsi la présidence de la chancellerie du Schleswig-Holstein ne devait être qu'une illusion; et, pour voiler ce mensonge, on essayait d'abuser de la confiance d'un honnête homme. M. Francke refusa aussitôt de se prêter à ce manége. M. de Bardenfleth put se convaincre que s'il était facile de trouver des ministres pour le Danemarck, ce n'était pas chose très-aisée d'en trouver pour les duchés. En vain il pria M. Francke; tout ce qu'il put obtenir de lui fut la promesse d'assister le soir même à une nouvelle conférence.

Les hommes influents qui avaient débuté au Casino, voyant que l'on s'adressait à M. Francke, trouvèrent

que c'était là un symptôme grave. Au Casino, M. Francke s'était fait connaître à eux comme un adversaire ferme et résolu. Il fallut donc aviser à ce que la volonté du peuple rendît impraticable une pareille déviation du programme reconnu. Nous avons sous les yeux un mémoire, ouvrage d'un homme qui s'est trouvé par hasard à Copenhague pendant les journées de mars; voici comment il s'exprime : « L'agitation qui régnait « à Copenhague était immense, et on l'entretenait arti- « ficiellement. Il n'y eut pas d'excès; mais cela tint à « ce que personne ne s'opposa à la volonté du peuple. « Il n'y avait pas d'autre autorité que celle de la multi- « tude. Des milliers d'hommes remplissaient les rues, « dont chaque coin se couvrait alternativement d'affi- « ches destinées, les unes à inquiéter et à irriter le « peuple, les autres, au contraire, à le calmer. En un « mot, on avait mis en jeu tout ce qu'il fallait pour faire « naître, en cas de besoin, une émeute subite. »

A sept heures du soir (mardi 21 mars), eut lieu la seconde conférence de M. Francke avec le comte de Sponneck et M. de Bardenfleth; elle se tint dans la maison de ce dernier, rue d'Amélie. M. Francke demanda avec instance «de ne rien entreprendre avant l'arrivée des hommes expérimentés des duchés à Copenhague; de

hâter autant que possible leur convocation ; d'écouter la voix du devoir et de l'honneur, qui conseillait de ne rien décider au sujet des duchés avant de les avoir entendus; et puisque la capitale du Danemark s'était prononcée, qu'il était bien juste d'entendre aussi les vœux que les duchés ont à exprimer. » Puis encore : « S'il est possible, le roi doit faire immédiatement un voyage dans les duchés; ils ne renieront pas leur attachement à la maison de leurs princes. Ce voyage serait d'autant plus utile, que le système suivi jusqu'à présent n'a jamais permis au roi de se mettre en communication avec ses sujets allemands : le roi est pour les duchés un étranger, et réciproquement. » Enfin, « qu'il fallait répondre à la députation qui arriverait de Rendsbourg, en confirmant l'union des duchés, et en promettant que le projet de constitution pour la monarchie unitaire serait révisé par les hommes expérimentés, sous la présidence de M. Francke, et avec l'adjonction des hommes les plus considérables des duchés, » parmi lesquels devaient se trouver surtout le comte de Reventlou-Preetz, M. Beseler et le comte Joseph Criminil.

M. de Bardenfleth commença bientôt à voir le danger de sa position ; il fut ébranlé par cette idée qu'il ne pourrait plus composer un ministère durable. Il ne sa-

vait que faire. Alors M. Monrad entra, et posa ses conditions à son tour : il demanda hautement la frontière de l'Eider, et la remise à M. Tscherning du portefeuille de la guerre. Pour lui c'étaient là les points principaux, que devaient appuyer des préparatifs militaires aussi prompts que possible contre les duchés. A ces conditions seules il consentait à entrer au ministère avec M. Hvidt.

M. Francke proposa de remplacer M. Monrad par le comte Knuth : M. de Bardenfleth y consentit entièrement, en répondant, avec une sorte de certitude officielle, à M. Monrad : « S. M. n'a pas l'intention de « descendre assez bas pour prendre le capitaine Tscher- « ning pour ministre. » Les renseignements sur lesquels nous nous appuyons ajoutent : « L'exposition « verbeuse de M. Monrad lui fit entrevoir clairement « dans quelle crise démocratique le trône se trouvait « entraîné : il rejeta la proposition de M. Monrad, et « M. Monrad s'éloigna. »

La personne de M. Monrad, et sa manière d'argumenter, avaient relevé les idées de M. Francke d'une manière surprenante. M. de Bardenfleth lui donna complétement raison : ils convinrent que le roi ferait de suite un voyage dans les duchés.

Arrêtons-nous un instant sur cette idée ; réfléchissons à ce qui se serait passé alors à Copenhague. Il est hors de doute que MM. Orla Lehmann, Monrad, Hvidt, auraient mis à exécution leurs vues patriotiques sur le Schleswig, quand même ils n'auraient pu s'abriter sous le nom du roi.

M. Francke, intrépide et ferme, selon son habitude, dit alors : « Dans un tel état de choses, qui empêche « maintenant les comtes Moltke et Criminil de rentrer « aux affaires ? » M. de Bardenfleth se rappellera sans doute qu'il se jeta alors sur une chaise, et s'écria en allemand : « Monsieur, dans quelle position affreuse m'a- « vez-vous mis ! » Il est bien certain que pour un ministre, c'est là une position tout exceptionnelle, surtout lorsque, comme dans ce cas, la révolution psychologique s'est effectuée en moins de douze heures. Puis l'unique ministre du roi se leva, en s'écriant : « M. Cri- « minil en aucun cas : mais quant à M. Moltke, je « cours de suite chez lui. » Il prit son chapeau et sortit. Mais il n'était pas encore dans l'antichambre, qu'il lui vint une réflexion ; il ôta son chapeau, et dit « qu'il fallait d'abord aller chez le roi, et qu'il les priait (eux, ministres désignés) de l'accompagner. »

On partit à 10 heures du soir pour Christiansbourg.

M. de Bardenfleth entra chez le roi, et M. Francke demeura dans l'antichambre avec le comte Sponneck.

Ensuite vinrent MM. Hvidt et Monrad. M. Hvidt fut introduit dans le cabinet. Pendant que les trois autres attendaient dans l'antichambre, ils furent rejoints par le chambellan de Tillisch, qui avait dans son portefeuille l'acceptation par écrit officiel de la démission des ministres : c'est ce même homme qui dans ce moment fait l'application, dans le duché de Schleswig, des idées du Casino! Cette nuit-là, dans l'antichambre du roi, le chambellan se montra des plus conciliants. C'était la première fois qu'il parlait à M. Monrad : il chercha à le gagner, à le circonvenir; peine, certes, bien inutile. On se promena en long et en large dans l'antichambre jusqu'à minuit : on appela alors MM. Sponneck et Monrad dans le cabinet, puis bientôt après M. Francke.

Le roi connaissait déjà celui-ci ; il fit quelques pas à sa rencontre, lui serra cordialement la main, et lui dit en allemand que « M. Francke savait combien lui, le roi, l'estimait; que depuis longtemps il pensait l'avoir un jour pour ministre; qu'il ne pouvait pas se passer de lui. » Il termina son allocution par ces mots : « Vous ne « devez pas me quitter. » M. Francke remercia le roi de la confiance qu'il daignait lui accorder, et exposa ses

vues. « Un parti, » dit-il, « dont les personnes ici pré-
« sentes sont les chefs, cherche à tromper Votre Ma-
« jesté. Le pays ne veut pas d'un ministère du Casino.
« Quant à moi, eussé-je même (ce qui n'est pas) l'inten-
« tion de faire partie d'un tel ministère, je me trouve-
« rais de suite seul dans la chancellerie du Schleswig-
« Holstein. » M. Monrad prit alors la parole pour dire
« qu'il y avait à Naples une loi par laquelle les employés
étaient forcés d'obéir en toutes circonstances aux or-
dres du roi. » M. Francke, se tournant vers le roi, dit :
« Sire, je n'ai nullement envie de prendre M. le maître
« ès arts Monrad pour mon précepteur en politique. » Le
roi assura « que M. Monrad n'avait pas voulu l'offenser. »

M. de Bardenfleth crut trouver un moyen d'accom-
modement : il exprima l'espoir de voir M. Francke en-
trer provisoirement dans le ministère. Le roi l'appuya,
en disant à M. Francke : « Je suis bien convaincu que
« vous ne refuserez pas. » Celui-ci répondit : « Sire, je
« ne puis accepter. Nous sommes au milieu d'une révo-
« lution; et même chez nous elle vient d'en haut. Les
« duchés sont encore tranquilles; mais Votre Majesté y
« lance le fléau de la guerre. Le seul moyen de salut,
« pour le trône et pour le pays, est la reconnaissance
« de l'union personnelle, avec toutes ses conséquences. »

En ce moment arriva un courrier de Hambourg : il apportait la nouvelle des événements de Berlin. On comprend que les négociations se trouvèrent ainsi arrêtées d'elles-mêmes pour quelques moments. Puis on en revint aux affaires devenues de plus en plus urgentes. Le roi demanda encore une fois à M. Francke s'il voulait entrer au ministère; à quoi celui-ci répondit de nouveau « qu'il ne le pouvait pas. » Le roi reprit : « Je vais donner ordre à M. Dumreicher de « prendre la direction de la chancellerie. » Puis se tournant vers M. Francke : « Vous pouvez vous retirer. » Quand M. Francke partit, le roi le rejoignit d'un bout de la pièce à l'autre, lui prit la main, et dit : « Mais vous « êtes toujours en faveur : ce n'est point une disgrâce. »

On venait de faire appeler aussi le conseiller d'État Bang, qui déclara « qu'on ne pouvait rien entreprendre avant d'être parvenu à faire entrer au ministère quelque membre des duchés. » Les renseignements que nous consultons ajoutent « que l'on envoya aussi chercher M. C. Moltke, et qu'il refusa de rentrer au ministère sans M. Criminil (1). Cela ne peut guère sur-

(1) D'autres renseignements que nous avons aussi sous les yeux ne parlent point de cette invitation nocturne adressée à M. Moltke : nous supposons que cela tient à quelque confusion faite avec un événement postérieur.

prendre, car le lendemain matin le comte Moltke blâma, dans une conversation privée, l'incapacité politique de M. de Bardenfleth, et dit en même temps « que MM. Monrad, Hvidt, Orla Lehmann, etc., une fois au pouvoir, feraient aux duchés toutes les concessions possibles. » Voilà comment même un Moltke se faisait illusion sur la situation; voilà comment, dans la capitale du Danemark, on faisait bon marché des droits et du bonheur des duchés, en ne les regardant que comme un appât irrésistible pour des ambitieux.

A trois heures du matin on appela au château M. Rathgen, conseiller d'État et membre de la chancellerie du Schleswig-Holstein. Il y trouva réunis MM. de Bardenfleth, Bang, Sponneck, Hvidt, Monrad, et l'aide-de-camp général M. Schöller. Le baron de Plessen était le seul Schleswig-holsteinois présent. Le roi était dans une pièce voisine, dont les portes étaient ouvertes.

En peu de mots M. de Bardenfleth exposa « que la politique suivie jusqu'alors devant nécessairement être changée, le ministère avait donné sa démission, et qu'il était chargé par le roi d'en composer un nouveau; mais que le roi comptait sur leur coopération. » Comme on fit remarquer qu'au milieu des événe-

ments dont l'Europe était le théâtre, le Danemark avait plus d'un motif pour se mettre en état de défense, le ministère de la guerre fut offert à M. de Schöller. Il répondit « qu'il ne croyait pas posséder les connaissances et les qualités nécessaires pour remplir ce poste, ce qui l'engageait à le refuser. » Il proposa ensuite le colonel Hansen (actuellement ministre de la guerre); proposition qui, d'un autre côté, devint l'objet de quelques attaques.

On en revint aux questions principales : il fallait discuter les principes servant de point de départ à la nouvelle administration.

Les partisans du Danemark firent observer que le projet de constitution du 28 janvier n'avait trouvé d'écho ni en Danemark ni dans les duchés; que le pays, par ce projet, était au contraire menacé des plus grands dangers intérieurs; qu'il fallait donc faire un autre essai, afin de satisfaire les intérêts des différentes parties du pays, et en même temps de conserver son intégrité.

Le conseiller d'État Bang, entre autres, développe le plan suivant : « Donner au royaume et à chacun des deux duchés une constitution séparée, et en même

temps maintenir la constitution en vigueur dans le Lauenbourg. »

M. Rathgen répondit « que comme, en partant de ce principe, on arrive à détruire l'union des duchés, il ne pouvait pas prendre part à l'exécution d'un tel plan. D'ailleurs ce plan rencontrerait une opposition générale dans les duchés, et ne pourrait produire que des maux innombrables. » M. Bang lui répliqua « qu'il avait cru ce plan exécutable ; mais que le contraire lui étant prouvé pour ce qui concerne les duchés, et cela par une personne parlant en connaissance de cause, et cette même personne refusant d'y prendre part, lui aussi se voyait contraint de se retirer. » Le comte Sponneck fit une déclaration semblable.

MM. Hvidt et Monrad n'avaient pris que très-peu de part à la discussion soulevée entre ces messieurs, tous conservateurs ; mais une observation de M. Monrad, relative aux duchés, ayant été obstinément combattue, celui-ci déclara « que cela importait peu :

« NOUS ARBORERONS ALORS, » dit-il, « L'ÉTENDARD DE « LA RÉPUBLIQUE. »

La combinaison essayée s'étant ainsi définitivement rompue, cette question pénible s'éleva bientôt : Qui

entreprendra de négocier avec la députation de Rendsbourg? Peu d'heures restaient encore en attendant son arrivée. Le baron C. Plessen, qui s'était prononcé avec fermeté, pendant tout le cours de la discussion, en faveur des droits des duchés, imitant en cela M. Rathgen, consentit, quoique à regret, à remplir ce vide.

Ensuite M. de Bardenfleth entra dans la chambre du roi, et après une longue conférence reparut avec lui. Le roi déclara « qu'il avait espéré pouvoir conjurer la crise en présentant les propositions qui avaient été discutées; qu'il regrettait de voir ce dessein rendu illusoire par les hésitations et les refus qui se produisaient; qu'il allait en conséquence rappeler les anciens ministres. »

Sur ces entrefaites, le bateau à vapeur qui portait la députation du Schleswig-Holstein était arrivé (mercredi 22 mars, à 8 heures du matin). Accompagnés par quelques Allemands, les membres de la députation eurent à traverser une foule énorme. Des étudiants, portant des écharpes blanches, s'étaient chargés de maintenir l'ordre. La députation arriva à l'hôtel d'Angleterre: elle écrivit de suite au chambellan de Tillisch, pour solliciter une audience auprès du roi. On répondit que

le roi ne pourrait pas recevoir ce jour même la députation, et qu'il désirait connaître d'avance la nature de ses demandes.

Pendant que cela se passait, les anciens ministres, et de plus le conseiller d'État Bang, le baron Plessen et le président Bluhme, étaient mandés au château (dix heures du matin) : mais en même temps les candidats du Casino, MM. Monrad, Tscherning, Orla Lehmann, Hvidt, et le professeur Clausen, étaient aussi invités à s'y rendre, pour traiter de leur entrée au ministère. On comprendra facilement les motifs de cette invitation, quelque surprenante qu'elle soit, lorsque déjà le roi avait exprimé sa volonté « de rappeler l'ancien ministère. » Une affiche apprit au public que ces messieurs du Casino avaient été mandés au château. On comprit dès lors que la combinaison proposée la nuit précédente était abandonnée.

Ainsi, à cette heure même, les hommes du Casino n'étaient pas certains de réussir : il leur fallait encore s'aider de l'agitation de la rue. Ils se mirent donc à l'œuvre : on répandit le bruit que le prince Frédéric d'Augustenbourg avait écrit au roi. D'innombrables mensonges défigurèrent le contenu de cette lettre. Selon les agitateurs, le prince menaçait de se mettre à la

tête du mouvement, si on ne le nommait de nouveau gouverneur des duchés; on disait qu'il s'était déjà emparé de Rendsbourg, etc. Une lettre de Lauritz Skau annonçait, disait-on, que la révolte venait d'éclater dans les duchés : il avait écrit au roi personnellement, pour lui donner la nouvelle de la prise de Rendsbourg; que la députation allait s'enfuir en secret; que le docteur Gulich, qui en faisait partie, s'était déjà esquivé, etc.

La foule s'accumula devant l'hôtel d'Angleterre. Le consul Hage, oncle de M. Orla Lehmann, rendait visite à la députation. Bientôt après, quatre hommes, se décorant du titre de « députation du peuple, » venaient à la rencontre des députés des duchés. L'orateur de ces quatre messieurs était un nommé Frédeof riksen, scieur en placage, et président du club de l'Hippodrome. Ces diverses personnes déclarèrent à la députation que le peuple les soupçonnait de vouloir s'échapper sans avoir d'audience. Il leur fut répondu qu'on venait précisément pour parler au roi. Alors le scieur en placage reprit « qu'il fallait au peuple une garantie. » Toutes les protestations se brisèrent contre cet obstacle. Le consul Hage s'offrit à recevoir la députation dans sa propre maison. Le scieur et ses sup-

pôts sortirent alors, puis revinrent bientôt dire que « le peuple » acceptait la garantie du consul Hage. M. Hage et les membres de la députation du peuple prirent chacun un Schleswig-holsteinois sous le bras : cinq autres personnes s'offrirent à leur donner l'autre bras; et c'est ainsi que les députés traversèrent la foule, qui respecta leur escorte.

Arrivés dans la maison du consul, M. Hage leur apprit qu'il avait répondu d'eux sur sa tête; qu'ils ne quitteraient pas la ville clandestinement et sans qu'il en eût connaissance. Ils lui donnèrent leur parole d'honneur que pendant vingt-quatre heures ils ne tenteraient aucune fuite. Un des députés remercia M. Hage de l'humanité dont on faisait preuve envers eux dans leur prison; et M. Hage ne leur cacha pas « qu'ils se trouvaient, en effet, en quelque sorte prisonniers. »

Nous avons dit que le bruit s'était répandu que le roi avait reçu une lettre du prince d'Augustenbourg. La vérité était que le prince, ainsi que le duc de Glucksbourg, réfléchissant sur la situation des affaires dans les duchés, avaient écrit au roi par le bateau à vapeur qui portait la députation à Copenhague. Le duc suppliait avec instance le roi de se rendre aussitôt dans les duchés : il lui disait que peut-être il était à la veille

de perdre le trône de Danemark; mais qu'assurément ce ne serait pas pour longtemps. Le prince, sans faire mention de l'incorporation du Schleswig à la confédération germanique, insistait pour que le roi daignât accorder aux duchés leurs demandes. Il représentait que l'administration de M. de Scheel était devenue impossible; il proposait la nomination d'une commission administrative provisoire, composée du comte de Reventlou, de M. Beseler et de M. Bargum. Il ajoutait qu'il répondait de l'ordre et de la tranquillité des duchés, si le roi le plaçait à la tête de cette commission en qualité de gouverneur et de général en chef. Le prince donnait également des détails sur les dangers qui s'accumulaient, et posait comme condition que le roi fît une réponse favorable pour le 24, jour le plus rapproché pour qu'elle pût parvenir par les communications ordinaires.

Ces lettres, l'arrivée de M. Höpfner, que M. de Scheel avait envoyé en toute hâte à Copenhague chercher des instructions, les déclarations unanimes des Allemands que l'on avait voulu faire entrer au ministère, sans cependant y réussir, voilà certes plus qu'il n'en fallait pour prouver qu'une des mesures les plus urgentes devait être d'entendre la députation des délégués nom-

més et élus par les duchés. C'est pourtant ce que l'on ne fit pas.

Le mercredi 22, avons-nous dit, il y avait conférence au château, pour la formation d'un ministère. Nous regrettons de n'en avoir aucun rapport bien circonstancié. Nous nous contenterons de donner ce que nous savons de plus certain. Les deux comtes Moltke étaient les seuls anciens ministres présents : il paraît que M. Oersted était malade. Le comte Criminil avait refusé de rentrer aux affaires. Le comte C. Moltke déclara qu'il était prêt à se conformer à la volonté royale, si M. Criminil rentrait également au ministère, et si M. de Bardenfleth donnait sa démission. On comprend que ces conditions ne furent pas acceptées. Alors le comte C. Moltke quitta le château.

Cependant il y avait encore une difficulté à vaincre. Quelque populaires que fussent les hommes du Casino, ni leurs personnes, ni leurs principes (et nous ne parlons pas ici des duchés), ne pouvaient obtenir les sympathies des anciennes familles danoises, des grands propriétaires, en un mot, de l'ensemble des intérêts conservateurs du Danemark. Mais ils pesèrent de tout le poids du radicalisme, et flattèrent le sentiment national par l'idée favorite de la conquête du Schleswig.

C'était, en effet, le seul moyen de concilier tous les partis danois, mais toujours aux dépens des duchés. On tâcha alors de décider le comte Guillaume Moltke à prendre la présidence du nouveau ministère. C'était l'homme qu'il fallait, à cause du nom qu'il portait, de son immense fortune et de ses relations de famille; ajoutez à cela qu'il n'avait que peu de goût pour les grandes affaires, et qu'il aimait trop ses aises pour devenir jamais un obstacle. Le roi employa toute son influence pour le déterminer; mais ce fut en vain. Alors Frédéric VII, plein de mécontentement, déclara « que si on l'abandonnait, il donnerait le pouvoir au peuple, et qu'il *abdiquerait.* » Le moment était critique : tout dépendait du comte G. Moltke. S'il avait eu le sentiment de l'*honneur politique*, s'il avait eu cette *conscience politique* sans laquelle il ne peut exister d'*homme d'État*, il n'aurait pas renié ses principes en vingt-quatre heures; il n'aurait pas adopté un système que la veille il combattait comme ministre, et à cause duquel précisément il avait quitté le ministère; un système qu'en sa qualité de signataire des lettres patentes du 8 juillet 1846 et du 28 janvier 1848, il devait considérer comme entièrement opposé à ses convictions morales et politiques. Aussi était-il tombé, avec ses

collègues de la veille, devant les soupçons populaires, énergiquement exprimés. Pouvait-il, en effet, saluer comme ses collègues les hommes du Casino; les hommes qui avaient dénoncé le ministère dont il faisait partie comme incapable, traître, et le fléau du pays; ceux qui l'avaient déclaré — c'est ainsi que s'était exprimé Orla Lehmann — « abandonné de la confiance nationale, abandonné de la sienne propre, en proie enfin aux inspirations d'une conscience mauvaise? » Rien de tout cela n'arrêta le comte G. Moltke de Bregentved : il entra dans le nouveau ministère comme *président* du conseil. « Dieu soit loué! » écrit le prince héréditaire Ferdinand, le 23 mars. « Le comte Moltke est un homme honnête et franc. » Et, le même jour, le comte C. Moltke, dans un dîner, lui portait ce toast : « Au premier ministre et au premier patriote du Danemark! »

Selon nous, il y a peu d'hommes d'État qui aient, comme le comte G. Moltke, rendu à leur prince et à leur patrie un plus mauvais service. Si son entrée dans le ministère était d'une si haute importance (ce que nous feraient croire les prières instantes du roi); si, sans lui, il était impossible de composer le ministère du Casino, les événements du lundi et du mardi of-

fraient au comte G. Moltke l'occasion de prouver hautement son patriotisme, en ne faisant pas le sacrifice de ses convictions, de ce qui était juste et bien, selon lui, à ceux qui l'exigeaient la menace à la bouche. En donnant sa démission le mardi, il avait prononcé un jugement solennel sur le système que l'on voulait suivre. Si donc ce système ne pouvait être mis à exécution sans lui, il avait un moyen bien simple de l'anéantir dès sa naissance. En ami sincère du trône et de l'État, il n'avait qu'à dire *Non*, et prévenir ainsi le roi de l'injustice qu'il allait commettre. Il ne l'a point fait. Pour parer à des embarras *momentanés*, il a souffert que le roi s'engageât dans une voie qui ne pouvait qu'aboutir aux plus tristes conséquences. Bien mieux : il a consenti à se placer à la tête du nouveau cabinet, pour y diriger le roi et l'État en qualité de premier ministre. *A lui donc, surtout comme premier ministre, la responsabilité de ce système!*

En effet, son refus, après quelques légères convulsions, aurait arraché le Danemark aux exagérations radicales; par là il eût pu sauver l'honneur du trône et du principe monarchique. En cédant, il faisait bon marché de la royauté, et justifiait ainsi le radicalisme.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur ce

point, parcequ'il fut véritablement le signal de la catastrophe. Le comte G. Moltke, en entrant dans le ministère du Casino, soumettait les forces conservatrices du Danemark à la menace faite d'*écouter les conseils du désespoir* et de s'*aider soi-même en sacrifiant les duchés,* pour échapper à un embarras momentané. Ce n'est pas tout : cet homme d'État, dont la signature se retrouve sur les lettres patentes du 8 juillet 1846 et du 28 janvier 1848, et sur le programme du ministère du Casino, est resté à la tête du cabinet lors du changement de ministère au mois de novembre 1848. Il est même encore ministre !

Il ent pour collègues le comte Knuth aux affaires étrangères (1), M. Monrad aux cultes, le capitaine Tscherning à la guerre, M. Bluhme au commerce. MM. Hvidt et Orla Lehmann furent ministres sans portefeuille.

(1) M. Wegener eut intérêt à retarder la date de la nomination de ce ministère. Nous ne voulons pas dire qu'il ait menti en disant : « Le roi n'a nommé le ministère que le 24 mars. » Cela est exact, en tant que ce n'est que ce jour que furent expédiées les lettres patentes, et que les nouvelles nominations furent officiellement rendues publiques ; mais il faut remarquer que déjà, le mercredi 22 mars, les nouveaux ministres avaient donné des ordres, et signé en qualité de ministres d'État. Le prince Ferdinand écrit d'ailleurs, à la date du 23 mars : « *Hier,* le roi a déclaré en plein conseil d'État qu'il était « un roi constitutionnel, et qu'il venait de nommer des ministres respon« sables. » Ainsi on voit comment M. Wegener est parfaitement véridique.

Si on se rappelle ce qui s'était passé dans les négociations précédentes, on ne peut guère comprendre les motifs qui ont porté le baron Charles de Plessen à accepter, même à titre de provisoire, la présidence de la chancellerie du Schleswig-Holstein dans une pareille combinaison. Nous ajouterons ici quelques mots extraits d'une lettre de Copenhague écrite à cette époque : « M. Plessen s'est annoncé comme président de la « chancellerie. Il était fort embarrassé, et presque hon- « teux lui-même, du rôle qu'il jouait. »

Peut-être croyait-il que MM. G. Moltke, Bluhme et de Bardenfleth seraient les éléments modérateurs dans le nouveau ministère. Et, en effet, le ministre Bluhme disait dans une conversation, le mercredi soir, « que le programme ne serait fixé que le lendemain, après la conférence avec les députés du Holstein ; que l'on ferait des propositions convenables à la députation, et qu'il était à croire qu'elle les accepterait ; enfin, que M. C. Moltke lui-même était à peu près rentré au ministère. » On disait dans la ville que l'on négocierait un partage du Schleswig ; que les Schleswigois eux-mêmes seraient consultés.

Il est bien certain aussi qu'un des nouveaux ministres, — celui-là même qui prétendait que les *minis-*

tres Monrad, Lehmann, etc., parlaient d'une manière tout autre que le *maître ès arts* Monrad, l'*avocat* Lehmann, — ce nouveau ministre, disons-nous, faisait ce jour-là la singulière déclaration que voici : « *Nous* « *nous trouvons au milieu d'une révolution qui se pro-* « *pagera encore davantage. Au fond, nous n'avons* « *plus de roi, mais seulement un gouvernement pro-* « *visoire, sous la forme de conseil d'État, dont j'ai* « *l'honneur de faire partie.* »

V.

Audience de la députation du Schleswig-Holstein. — Réponse qui lui est faite. — Démission de la chancellerie du Schleswig-Holstein. — Les employés allemands s'enfuient de Copenhague. — Retour de la députation.

Les clubs ainsi que le peuple accueillirent les noms des nouveaux ministres avec la plus grande joie. Dès cinq heures, des masses turbulentes parcouraient les rues en poussant des *vivat* en l'honneur du roi, des ministres, et d'autres hommes populaires. « Mais, » dit un témoin oculaire, « la veille, la foule était con-« venablement habillée ; ce jour-là, le caractère en était « devenu tout autre : on voyait des masses composées « de populace en haillons, parcourant la ville, bras « dessus bras dessous, avec des officiers en grand « uniforme. » — *Déjà « le peuple » avait interdit le départ régulier du bateau à vapeur pour Kiel.* L'amirauté avait mis l'embargo sur tous les navires à destination des duchés. La voie de mer était interdite. Non-seulement la députation, mais encore tous les employés du Schleswig-Holstein, dont plusieurs se disposaient à

prendre la fuite avec leurs familles, purent se considérer comme prisonniers. A la chute du jour, on plaça dans la maison du consul Hage une garde de sûreté, composée de vingt étudiants.

A Copenhague, personne ne se trompa sur le sens à donner à la nomination du ministère Casino : c'était provoquer les duchés à se défendre les armes à la main. En même temps des affiches invitaient les volontaires à se présenter ; une commission de défense commença ses travaux, etc. On parlait d'une expédition immédiate par mer contre les duchés. On convenait bien que les commandants de vaisseau MM. Steen Bille et Zahrtmann avaient déclaré que « les duchés seraient perdus au premier coup de canon; » mais on ajoutait que c'était une raison de plus pour hâter l'embarquement des troupes; et qu'il ne fallait pas laisser la députation partir avant que l'expédition eût été envoyée. On employa une ruse adroite pour donner aux duchés, jusqu'au dernier moment, le change sur leur sort. La députation fut invitée à dîner par le consul Hage. Le ministre Orla Lehmann se trouva aussi à ce dîner, mais comme par hasard. Le ministre dit que «sa femme était partie pour un petit voyage, et que, ne sachant où trouver à dîner, il était venu frapper à la porte de son oncle, ne soup-

çonnant pas qu'il y trouverait une société si agréable pour lui. » Il salua MM. Claussen et Olshausen, comme d'anciennes connaissances. En causant après le repas, il témoigna l'intention de leur rendre service, si toutefois cela était en son pouvoir. Ils répondirent que tout leur désir était de quitter Copenhague le plus tôt possible, car l'installation du nouveau ministère était une réponse suffisante aux demandes qu'ils étaient chargés de faire. Le ministre, surpris, leur dit : « Vous êtes « dans une erreur complète : les Danois ont maintenant « conquis leur liberté ; ils ne peuvent songer à violen- « ter en rien la vôtre. Le Holstein peut se donner la « constitution qui lui conviendra ; le Holstein peut « nommer pour ministres les hommes qu'il voudra. De « quel droit irions-nous vous imposer une constitution « et vous donner des ministres ? »

On remarqua alors que le Holstein, fort de l'appui de l'Allemagne, n'avait pas besoin de venir intercéder à Copenhague pour sa liberté ; que c'était du Schleswig qu'il s'agissait. Le ministre ajouta : « J'ai déjà dit « que chacun peut faire ce qu'il veut. » Les députés répliquèrent alors qu'ils n'étaient venus que pour supplier, et qu'ils n'étaient pas autorisés à négocier. Qu'ils croyaient pourtant qu'il serait possible de s'entendre,

d'après les bases qu'il avait indiquées ; que, dans les duchés, on n'avait nullement l'intention de porter atteinte aux droits du souverain légitime, ni d'opprimer la nationalité danoise dans le Schleswig septentrional ; que l'on ne voulait que la reconnaissance de l'indépendance légitime des duchés, et des garanties contre des attaques de la part du Danemark ; que la présence des députés prouvait assez que l'on voulait éviter toute rupture et tout conflit. Alors on indiqua, comme unique moyen d'arrangement, de faire opter le Schleswig lui-même, par paroisses, entre le Danemark et l'Allemagne. Le ministre Lehmann y consentit, en exigeant seulement que la frontière fût indiquée au crayon sur la carte. Enfin, rappelé aux principes qu'il venait de proclamer, il adopta sans réserve les vues des députés.

Ce ministre s'entretint encore quelque temps avec MM. Olshausen et Claussen ; il confirma tout ce qu'il venait de dire ; fixa au lendemain l'audience royale, déclarant qu'il ne doutait pas qu'elle n'eût une issue favorable ; mais qu'il était absolument nécessaire que l'un des membres de la députation partît de suite pour les duchés, afin d'y porter la nouvelle de ce qui venait de se passer, et veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il engagea M. Claussen à se charger de cette

mission. Mais le consul Hage intervint, en disant que la députation avait donné une parole qui la retenait à Copenhague. Alors le ministre pria les députés de faire la déclaration publique qu'ils espéraient que leur mission s'accomplirait heureusement, ajoutant qu'il l'expédierait de suite par un courrier.

Les assurances de l'un des nouveaux ministres, de l'un des hommes les plus influents du Danemark, du moins en ce moment, firent hésiter la députation : elle pensa avoir mal jugé de l'état des choses. Les députés crurent opportun d'accéder à la proposition du ministre danois : cependant ils ne le firent qu'avec défiance et précaution. Ils écrivirent qu'ils n'avaient pas encore perdu tout espoir d'un arrangement satisfaisant. — Le soir même, le conseiller Lesser, beau-frère de M. Orla Lehmann, Allemand de naissance et de sentiments, partait comme courrier chargé de la dépêche, muni d'un laissez-passer signé du ministre Lehmann lui-même (1).

(1) Le laissez-passer était conçu en ces termes : « Le conseiller Lesser, sur l'invitation qui lui en a été faite par la députation de Schleswig et de Holstein, qui se trouve en cette ville, s'étant offert de se rendre dans ces duchés, afin de prévenir toutes démarches précipitées et préjudicielles, j'espère que chacun fera ses efforts pour lui être utile, en quelque façon que ce soit.

« *Signé* ORLA LEHMANN,
« *Ministre d'État.* »

Le laissez-passer fut très-utile : à Rothschild, par exemple, on l'aurait ar-

Le bateau à vapeur devait enfin partir dans la nuit. Les députés écrivirent encore par cette voie une lettre *publique*, ainsi conçue : — « Nous n'avons pas perdu l'espoir d'un arrangement satisfaisant. Il est donc indispensable, en attendant, d'éviter absolument de recourir à la violence. »

On se rappelle les cinq résolutions du Casino, et le discours qu'y tint M. Lehmann le 20 mars. On voit parfaitement pourquoi il faisait tant d'efforts pour gagner seulement deux jours de temps, en donnant hautement lui-même un démenti à la vérité. Les troupes danoises de Frédéricia et d'Odensée parurent devant Hadersleben (1) dans la nuit du 27 au 28 mars : il est donc certain que l'ordre leur fut donné, de Copenhague, le 22 au plus tard. En effet, le mardi 21, on faisait un appel aux volontaires; on appelait aussi sous les drapeaux la milice royale, qui avait déjà servi pendant cinq ans. Un ordre du jour mandait de concentrer près de Kolding et de Ripen (2) trois bataillons, un corps de

rêté comme étant le docteur Gülich, qu'on disait s'être échappé de Copenhague en toute hâte. Quand les habitants de Rothschild eurent tout appris de M. Lesser, « eux aussi ils exprimèrent le vœu qu'un arrangement amical pût avoir lieu entre le Danemark et les duchés. »

(1) Hadersleben est la ville la plus septentrionale du Schleswig.

(2) Kolding et Ripen sont deux villes situées à la frontière méridionale du Jutland.

chasseurs, trois régiments de dragons et quatre batteries. On rassemblait à Copenhague, en même temps, l'infanterie de la garde, dix bataillons, un corps de chasseurs, les chasseurs dits du Roi, la garde à cheval, quatre batteries (en tout environ dix mille hommes); et l'on réunissait de plus, dans les environs de Copenhague, six bataillons et quatre batteries. Enfin, le mercredi 22 au matin, tout était prêt pour embarquer le même soir à Copenhague toutes les troupes disponibles, pour les diriger sur Rendsbourg par Eckernförde. Afin de soumettre d'un seul coup les duchés, il fallait jeter des troupes fraîches dans la forteresse de Rendsbourg, qui dominait le pays; et cela avant que l'on y sût rien de précis sur la victoire des ultras.

Les députés reçurent avis qu'on leur donnerait audience à onze heures, le jeudi 23 mars. Ils reçurent cette nouvelle le matin. Bientôt après parut le ministre Lehmann. Ils lui demandèrent si maintenant, puisqu'il avait eu l'occasion de voir ses collègues, il croyait encore à un arrangement à l'amiable : il répondit affirmativement. Les députés ayant ajouté que, dans un tel cas, il faudrait envoyer de suite un commissaire du gouvernement dans les duchés, en lui donnant des pouvoirs étendus, il déclara adhérer entiè-

rement à cette idée. On lui désigna, pour remplir cette fonction, le comte de Reventlou-Preetz et M. Beseler. Il repoussa ces noms, et proposa M. Th. Olshausen; puis il quitta les députés, en leur déclarant qu'il les reverrait au château.

Pendant ce temps-là le ministre Bluhme était allé lui-même chez M. Francke, et l'avait engagé à l'accompagner chez le comte G. Moltke, président du conseil. La veille, il était déjà arrivé à Copenhague un courrier envoyé par M. de Scheel : c'était M. Höpfner, conseiller de gouvernement. Il était chargé de demander le changement du système suivi jusqu'alors, et le remplacement de M. de Scheel dans ses fonctions (1).

Le comte Moltke invita M. Francke à prendre la place de M. de Scheel, qui devait se retirer immédiatement. M. Francke y consentit, sous la condition qu'il serait aussitôt envoyé à Kiel comme commissaire du gouvernement, avec pouvoir d'assembler en une seule chambre les états des deux duchés, d'y exposer ses principes sur les rapports du Danemark et des duchés, et d'y provoquer un avis sur la lettre patente du

(1) Nous trouvons dans une lettre du 22 mars : « M. Höpfner est arrivé aujourd'hui : cela nous a fait passer quelques instants des plus gais. Il n'avait « reçu que des communications verbales pour M. C. Moltke, et il ne savait « plus à qui s'adresser. »

28 janvier. Par compensation, il s'engageait à y faire repousser la proposition d'annexer le Schleswig à la Confédération germanique. MM. G. Moltke et Bluhme, membres conservateurs du ministère, consentirent à cet arrangement, et invitèrent M. Francke à les accompagner au conseil d'État, qui se tenait au château.

Revenons aux députés. A onze heures, trois voitures découvertes les amenaient au château; dans chacune il y avait un Danois. Çà et là on les insultait par des cris. Une sentinelle rendit les honneurs militaires à deux membres de la députation qui portaient la croix de Danebrog à la boutonnière. La foule se précipita sur le soldat, en criant : « Pas d'honneurs à ces coquins-là ! » C'est avec peine que le consul Hage, qui les accompagnait, parvint à empêcher qu'on ne se livrât contre eux à des actes de violence. Arrivés enfin au château, les députés errèrent longtemps dans les salles : personne n'avait été préposé pour les recevoir; personne ne savait où les conduire. « Le plus grand désordre régnait dans le château : les officiers couraient de côté et d'autre; on n'observait plus aucune règle. » Ils parvinrent enfin dans l'antichambre du cabinet. Là ils attendirent leur tour d'audience. Beaucoup de personnes entraient et sortaient, même le

ministre Lehmann ; mais il ne pouvait que les saluer.

Pendant ce temps, le baron Plessen avait réuni les membres de la chancellerie des duchés. Sur son invitation, ils gardèrent encore leurs lettres de démission, qui étaient toutes prêtes. Ils tinrent ensemble séance. Là, il fut convenu que le roi ferait préalablement, en termes généraux, une réponse conciliante ; qu'il ferait mention de la démission de M. de Scheel, et annoncerait qu'on délibérerait, dans la prochaine séance du conseil d'État, une réponse définitive, dont la chancellerie ferait un projet le soir même.

Le baron Plessen, puis M. Francke, parurent dans l'antichambre. Ensuite ce dernier fut appelé dans le cabinet. Le roi, paraissant épuisé de fatigue, exprima le plaisir qu'il avait de voir M. Francke, l'embrassa, et lui dit que, « depuis trois nuits, il n'avait pas dormi. » Il écouta ensuite M. Francke, le remercia de ses bonnes résolutions, et ajouta : « Si vous ne pouvez pas réussir dans les duchés, vous n'avez qu'à revenir me voir ; *mais moi, je n'ai plus aucune responsabilité.* »

Le baron Plessen vint : il apporta la réponse provisoire à faire à la députation. Elle était presque illi-

sible. Les adjudants coururent chercher du papier, des plumes et de l'encre. Pendant tout ce temps la députation des duchés continuait d'attendre. On conseilla au roi de la recevoir, de lui dire que le baron Plessen lirait sa réponse, et d'annoncer en même temps la démission de M. de Scheel.

L'audience eut donc lieu. Le chambellan de Neergaard exposa l'objet de la députation. Le roi répondit, selon un rapport, « d'un ton très-doux et avec un visage amical; » et, selon deux autres rapports, « avec un embarras visible. » Il oublia presque d'annoncer la démission de M. de Scheel. Puis le baron Plessen lut ce qui suit : « Rien ne sera négligé pour que « la députation soit satisfaite; mais le roi espère à « son tour que ses fidèles sujets se rallieront à lui, et « soutiendront ses droits. Une réponse plus circonstan- « ciée sera donnée plus tard, car il faut d'abord en « délibérer en conseil d'État. »

M. Neergaard reprit la parole; son discours est trop remarquable pour ne pas le citer en entier. « Sire, je « puis vous assurer avec conviction, et je crois que « mes collègues ne me démentiront pas, que jusqu'à « ce jour je n'ai pas entendu un *seul mot*, dans les « duchés, qui pût porter atteinte aux droits que vous

« tenez de Dieu. Mais, sire, le pays ressemble main-
« tenant à un amas de poudre : qu'il y tombe une étin-
« celle, et l'explosion aura lieu. Qui peut ensuite ré-
« pondre de ce qui arrivera? Dieu veuille que Votre
« Majesté trouve le moyen de maintenir la paix et
« l'harmonie générale! »

Le roi était visiblement ému : à ces derniers mots, il secoua la tête et congédia amicalement la députation, en disant : « Adieu, messieurs; portez-vous bien. »

Le baron Plessen avait promis de leur donner une réponse définitive dans une demi-heure; les députés résolurent de l'attendre au château (1).

M. Francke et le baron Plessen entrèrent dans le conseil d'État; ils y trouvèrent les nouveaux ministres, tous Danois; c'étaient MM. G. Moltke, de Bardenfleth, Bluhme, Lehmann, Monrad, Hvidt, Tscherning. Avec ces personnes, le conseil d'État avait changé d'aspect : on voyait sur les tables du pain, du beurre, et du vin de Porto.

Devant ce conseil d'État danois, le baron Plessen exposa, en langue *danoise*, quel avait été le résultat

(1) M. Wegener prétend que la députation « avait été invitée seulement à prendre la réponse au château de Christiansbourg, *le 24 mars, à midi.* » C'est là un de ces mensonges utiles que le publiciste danois s'est cru permis, *ad majorem Daniæ gloriam.*

de l'audience de la députation du Schleswig-Holstein, et demanda quelle réponse il fallait lui faire. Alors le ministre Lehmann dit qu'il était convenable que le président de l'autorité administrative des duchés, M. Francke, s'éloignât pendant la discussion. C'est ce qu'il fit, sur l'invitation du président du conseil. Peu de temps après, M. de Bardenfleth vint dire « qu'on enverrait chez lui dès qu'il y aurait une résolution arrêtée. »

La députation attendit une heure; puis le baron Plessen arriva, et dit « que la réponse pourrait bien tarder jusqu'au soir; qu'il leur conseillait d'envoyer des nouvelles à Kiel par le bateau à vapeur qui allait partir l'après-midi; mais qu'ils ne devaient pas faire mention de sa nomination ni de celle de M. Francke, attendu qu'elles n'étaient pas encore définitives.

Ainsi, le roi absolu ne traitait plus avec eux. Il avait des ministres responsables. Était-ce pour tous les territoires dont le roi était le souverain? Un conseil des ministres, dont le programme, « User de violence contre une moitié de la *monarchie* au nom de l'autre moitié, » était dicté par les « conseils du désespoir » de la réunion du Casino; un tel conseil, composé seulement de Danois, et dans lequel le président de la chancel-

lerie du Schleswig-Holstein n'était pas encore entré définitivement, allait enfin décider du sort des duchés. Mais alors pourquoi parler de voies pacifiques, de démarches amicales? Pourquoi le ministre Lehmann exigeait-il que M. Francke quittât le conseil d'État, lui qui avait envoyé la veille la déclaration *rassurante* aux duchés; lui qui, le jour même, après s'être entendu avec ses collègues, avait confirmé cette déclaration? Comment le président nominal du conseil avait-il pu y consentir, lui qui, avec le ministre Bluhme, avait engagé M. Francke à assister à ce conseil d'État? Ce n'était plus seulement la faiblesse et les illusions qui dictaient la conduite du conseil d'Élat, c'était également la peur; et c'est elle qui prévalut. On nous assure que le scieur de placage, Frédériksen, avait *demandé*, au nom de l'Hippodrome, de ne pas donner à la députation d'autre réponse que : « Le Danemark jusqu'à l'Eider! »

Le soir, le baron Plessen invita M. Francke et les quatre conseillers de la chancellerie du Schleswig-Holstein, MM. Dumreicher, Adolphe de Moltke, Rathgen, de Warnstedt, à venir le voir, pour s'entendre sur la réponse à donner à la députation. Un de nos renseignements dit : « Tous les discours de M. Plessen, et un

« coup d'œil sur l'agitation qui régnait dans la ville, suf-
« fisaient pour indiquer que l'on touchait à une crise
« décisive. »

Dans la séance de la chancellerie, on tomba d'accord sur les points suivants : « Cette fois, les états des duchés seront immédiatement convoqués *ensemble*. On réservera la réponse pour ce qui concerne l'annexion du Schleswig à la Confédération germanique, le roi ne pouvant en décider seul. On admettra les autres demandes de la députation (qui toutes étaient moins importantes). M. Francke déclara qu'à de telles conditions il accepterait la présidence de l'autorité administrative des duchés de Schleswig-Holstein. Le baron Plessen, après avoir admis ces bases, fit observer qu'il serait difficile de les faire adopter par le conseil d'État. Néanmoins il prit ce projet, et l'emporta de suite au château, pour le soumettre au conseil d'État danois dans sa séance du soir. MM. Rathgen et Ad. de Moltke préparèrent aussitôt tout ce qu'il fallait pour convoquer et réunir les états, afin que l'ordre de convocation pût partir le lendemain pour les duchés, si toutefois (ce que l'on n'espérait guère) ces bases étaient admises.

Il paraît que durant ce temps-là les mauvaises dispositions des masses avaient empiré; il fallait s'y attendre.

On allait faire la réponse à la députation, et un peu d'agitation dans la rue pouvait avoir son utilité. En retournant du château chez eux, les députés avaient déjà couru les plus grands dangers : *le peuple* les accabla de paroles injurieuses, entoura leurs voitures, et chercha même à les renverser. Ce ne fut qu'avec peine, et grâce aux efforts actifs des étudiants, qu'ils purent regagner leur demeure. Une forte escorte d'étudiants dut encore empêcher la multitude de faire irruption à l'intérieur. Enfin, la foule se dispersa.

On répandit un numéro du journal *Flyveposte*, où un article extrêmement violent disait qu'il fallait retenir les députés dans Copenhague, comme otages et garants de la vie des officiers danois à Rendsbourg. Ils ne passèrent que cette seconde nuit dans la maison du consul Hage. Le lendemain, leur hôte vint de bonne heure leur annoncer qu'il ne pouvait les protéger plus longtemps. Il leur recommanda instamment (à leur grande surprise, car les rues étaient désertes) de se rendre, par une route détournée, au château du roi.

Ils y étaient à peine depuis quelques instants, quand le ministre Monrad parut. Il leur dit qu'il était survenu un événement fâcheux : que le journal *Dannevirke*, qui venait d'arriver, avait rendu compte du discours tenu

par M. Olshausen à Rendsbourg le 18 mars; que le sens en avait été visiblement défiguré, mais cependant que le peuple croirait que c'est là le véritable discours, et qu'il se regarderait comme offensé dans son honneur national; que les députés n'étaient plus même en sûreté dans les appartements du roi, et qu'il avait pris ses mesures pour que M. Olshausen fût de suite transporté à bord d'un bateau à vapeur de l'État; mais qu'il deviendrait peut-être nécessaire de le mettre dans la forteresse. Puis il accompagna M. Olshausen jusqu'à la porte. Il revint ensuite, et dit : « J'espère, messieurs, « que vous serez en sûreté ici. Le roi m'a ordonné de « vous renvoyer sains et saufs à Kiel; mais je ne sais « vraiment pas si je pourrai le faire. Si le peuple l'or- « donne, il faudra que je vous fasse transférer dans la « forteresse. » Le ministre des cultes appela ensuite un officier de marine, et ordonna d'équiper le bateau à vapeur *Heckla*. Ils attendirent une demi-heure la réponse du roi à leur requête de la veille, qui leur avait été promise par le ministre. Enfin, vers onze heures, M. de Fensmark, aide de camp de Sa Majesté, de service ce jour-là, pria ces messieurs de se rendre au port et de monter à bord, car plus tard il y aurait peut-être danger à essayer de le faire. Cet officier

était précisément le même qui auparavant leur avait toujours assuré qu'ils étaient en parfaite sûreté; que l'agitation était tout artificielle. Ils crurent donc devoir se fier entièrement à lui. Il les assura que la réponse royale leur serait apportée. Un fiacre avait été tenu prêt devant une des portes de derrière du château : les quatre députés furent conduits, par des rues désertes, jusqu'au port, où ils furent de suite embarqués.

La conduite du parti ultra fut blâmée par beaucoup de personnes; et nous aurions tort de ne pas le dire. Parmi ces personnes, nous devons signaler tous les officiers et tous les employés de la cour, qui parlèrent aux députés dans le château; leurs sentiments, bien qu'hostiles aux duchés, ne les empêchèrent pas de dire ce qu'ils en pensaient. Nous devons ici recommander à l'estime générale les paroles du commandant du navire de guerre *Heckla*. Quand il remit dans le port de Kiel les députés confiés à sa garde, il prit congé d'eux en disant : « Et Dieu me garde de tirer le premier coup de canon dans cette maudite guerre ! »

Le même jour vendredi matin 24 mars, les membres de la chancellerie du Schleswig-Holstein se réunirent encore une fois chez le baron Plessen, où ils

trouvèrent M. Francke. M. Plessen leur apprit que le conseil d'État danois avait rejeté le projet de réponse de la chancellerie; qu'on avait au contraire décidé qu'il en serait fait une autre, où l'on indiquerait l'incorporation du Schleswig au Danemark par ces mots: « Le Schleswig sera intimement réuni au Danemark « par une constitution libérale, commune aux deux « pays. »

C'était effacer d'un trait le « *non unietur* » de la constitution du roi Waldemar, le « *qu'ils resteront à jamais indissolublement unis* » des priviléges de 1460 (1); c'était déchirer toutes les lois et tous les pactes fondamentaux, garants de l'indépendance et de l'union des deux duchés, les anciens traités d'union, les priviléges, confirmés par le serment de tant de rois et de tant de ducs; c'était violer les promesses solennelles du dernier siècle, si souvent renouvelées, jusqu'à la lettre patente de Christian VIII de 1846, et la lettre patente du 28 janvier 1848.

(1) En 1326, le roi Waldemar III de Danemark avait promis que *le Schleswig ne serait jamais réuni au royaume de Danemark* sous le même prince; et, en 1460, le roi Christian Ier, élu duc de Schleswig et comte de Holstein par les états réunis des deux pays, avait déclaré, sous la foi des serments les plus sacrés, en son nom et en celui de ses héritiers, que *les deux duchés sont et resteront à jamais indissolublement unis.*

Tous les membres de la chancellerie du Schleswig-Holstein, y compris le baron de Plessen, envoyèrent de suite leurs démissions.

A midi, on afficha, dans les rues de Copenhague, la réponse que le roi venait de donner aux députés des duchés, réponse qui proclame l'incorporation du Schleswig au Danemark (1). Ce fut pour les employés allemands le signal de la fuite. Dans tous les conseils d'administration, à peu d'exceptions près, ils donnèrent leur démission, ou se sauvèrent, emmenant avec eux leurs familles, et même sans s'occuper de ce soin. Les uns prirent la voie de terre; d'autres revinrent dans leur pays en passant par la Suède; enfin, quelques-uns montèrent sur le bateau à vapeur *Skirner*, qui allait partir pour les duchés.

La foule, réunie dans le port, saluait par des acclamations les troupes que l'on embarquait sur *l'Heckla* et sur *le Skirner* (2). *L'Heckla* était déjà entouré de filets (panneaux) pour empêcher l'abordage. En

(1) Cette réponse est reproduite dans l'ouvrage: *l'Intérêt de la France dans la question du Schleswig-Holstein;* Paris, 1850, p. 27; ouvrage que nous avons recommandé à l'attention des lecteurs dans l'introduction de cette brochure.

(2) Ces navires étaient de plus mis à Kiel à la disposition de la duchesse de Glucksbourg, fille du roi Frédéric VI. La duchesse préféra ne pas aller à Copenhague.

ce moment, le ministre Orla Lehmann se rendait à bord du navire.

« Cinq sujets de Sa Majesté, » dit-il en maîtrisant avec peine son embarras, « ont adressé au roi une requête. « Voici, » ajoute-t-il en présentant un papier, « quelle « est sa réponse. » — C'était l'incorporation du Schleswig.

M. Olshausen lui demande : « Est-ce tout? » M. Neergaard, toujours confiant dans l'espoir d'une solution pacifique, demande encore « si un mandataire du gouvernement ne les accompagnerait pas? » Le ministre répond « qu'il n'a pas ordre de dire autre chose. » Puis il les salue simplement, et part.

Les préparatifs des navires durèrent encore longtemps. Enfin, vers le soir ils partirent. Le dimanche 26 mars, à six heures du matin, ils jetaient l'ancre devant Kiel. Leur marche avait été ralentie à dessein; ils portaient les premières nouvelles qui devaient succéder aux paroles rassurantes que l'on avait extorquées à la députation (1).

(1) L'historien danois, M. Wegener, a ses raisons quand il laisse imprimer, en gros caractères, que le 25, dans l'après-midi, la députation est arrivée à Kiel. C'est un mensonge. On fera bien d'observer la chronologie des faits, car

On voit quel a été le plan du ministère danois. On s'est dit : Le 24 au matin, les nouvelles rassurantes que donne la députation arriveront dans les duchés. Elles amortiront l'impression du renvoi de l'ancien ministère et de la grande démonstration, nouvelle que l'on aura apprise le 23. Les duchés resteront tranquilles. Le même bateau à vapeur a porté au général en chef, à Rendsbourg, l'ordre de donner autant de congés que possible à ses troupes, et de désarmer la forteresse. La députation n'arrivant que le dimanche 26, on aura le temps, dans cet intervalle, de faire franchir la frontière aux troupes danoises, et avant que la nouvelle arrivée à Kiel se répande; on aura ainsi tout le temps de marcher sur Rendsbourg, de bloquer Alsen, et de s'emparer du duc d'Augustenbourg et de sa famille. Dès lors l'occupation et l'incorporation du Schleswig deviendra un *fait accompli*, avant que les duchés

c'est là ce qui indique avec clarté les intentions des chefs. Les nouvelles de Copenhague, que le bateau à vapeur apporta le vendredi 24 mars à Kiel, et que M. Lesser fit parvenir à Schleswig (« Il est indispensable que l'on évite toutes les mesures violentes »), auraient indubitablement empêché la formation d'un gouvernement provisoire, si elles étaient arrivées quelques heures plus tôt à Kiel. Les duchés auraient été tranquillisés; ils auraient cessé de craindre que Rendsbourg ne fût occupé du côté de la mer, plan auquel on avait renoncé à Copenhague le 22 au soir. On ignorait encore l'approche des troupes, dont la première colonne franchit la Königsau dès le 27.

sachent ce qui s'est fait et ce qu'ils ont à faire. » — Mais ce beau plan était déjà déjoué.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce récit, fondé sur des renseignements authentiques. Un fait seulement ne nous paraît pas clair, — c'est l'*agitation populaire* de Copenhague : — il serait bon de savoir si ce n'était pas un pur mensonge, une comédie toute préparée pour peser sur les délibérations du conseil d'État ; ou si au contraire l'agitation, entretenue depuis le 11 mars par le parti du Casino, en était venue à se dérober à la domination de ses auteurs.

Nous donnons maintenant la version officielle danoise de ces événements. Voici ce que ces grands hommes d'État disent, le 25 mars, dans leurs instructions provisoires (non encore publiées) à l'ambassadeur danois à Londres : « Les généreux désirs, proclamés dans la lettre patente du 28 janvier, avaient été approuvés par tous les hommes modérés et instruits des duchés. Tout à coup la révolution française éclata. Son contre-coup rapide et terrible se fit sentir dans toute l'Europe, et surtout en Allemagne. Nos justes espérances furent ainsi trompées. » Voilà ce qu'a écrit un ministère composé en majorité des hommes qui avaient organisé en Danemark ce mouvement destruc-

teur du système de la lettre patente du 28 janvier, et qui en étaient venus à leurs fins par toutes les menaces imaginables, depuis « les conseils du désespoir » jusqu'à « l'étendard de la république ! »

C'est assurément un assez rare exemple de modestie et en même temps de hardiesse, que ces instructions continuent encore par ces mots : « Dans le moment où tous les gouvernements allemands étaient sur le point d'être culbutés, *les princes se laissèrent imposer des conditions*, etc. » Un membre plus sincère avait pourtant parlé de ce « gouvernement provisoire sous forme de conseil d'État, » et du roi qui « ne régnait plus. »

Après ce qui s'était passé à Copenhague depuis le 11 mars, il y a aussi de la hardiesse à dire dans ces mêmes instructions, en défigurant les faits : « Il arriva « des nouvelles de Kiel par le paquebot du 20 : elles « prouvaient clairement qu'il se passerait peu de temps « sans qu'un mouvement révolutionnaire éclatât, et « sans qu'on proclamât un nouvel État indépendant, « formé des duchés de Schleswig et de Holstein, qui « n'aurait été rattaché que nominalement au Dane- « mark. Ces nouvelles devaient produire une agitation « vive et générale. Le roi se rendit aux vœux de *son*

« *peuple*, qui, aussi bien à Copenhague que dans les « provinces, demanda que, dans ces circonstances cri- « tiques, Sa Majesté s'entourât d'hommes possédant « toute la confiance du peuple, etc. » Et ce nouveau ministère écrit à ses ambassadeurs : « Animés du désir « de ne négliger aucune des voies de conciliation, le « gouvernement du roi consentit à recevoir les propo- « sitions des députés, *malgré la forme insolite et peu* « *régulière* employée pour leur envoi et pour leur re- « mise. » Cette instruction ajoute encore, et c'est assu- rément bien superflu : « Nous demandons à pouvoir « régler nos affaires intérieures sous l'égide d'une *com-* « *plète impartialité et d'une entière justice.* » Hâtons- nous d'écarter de nos yeux cette hypocrisie.

Le fait, dans toute sa simplicité, est qu'un parti rusé et adroit, parlant au nom de quatorze cent mille Danois, disposant des masses concentrées et excitées de la capitale, et profitant de la pression que celle-ci pouvait exercer sur le gouvernement, déposséda huit cent mille Schleswig-Holsteinois de l'égalité des droits qui jusqu'alors avait été conservée formellement; que le ministère danois, ce « gouvernement provisoire sous forme de conseil d'État, » s'arrogea le droit de décider

des rapports existants du Schleswig et du Holstein; qu'il s'arrogea ce droit sans pouvoir s'assurer l'assistance d'un seul homme des duchés, soit par les prières du roi, soit par les conseils de l'ambition, et quoique la chancellerie et tous les employés des duchés, malgré leur désir sincère de s'entendre, eussent protesté contre cette manière d'agir. »

Cette réponse du roi, qui avait pour but de régler les rapports et les droits des duchés d'une manière tout à fait nouvelle, fut contre-signée par le chef d'une autorité qui n'avait pas de droits dans ces duchés, selon les lois existantes. D'après ces lois, la réponse du roi aurait dû passer à la chancellerie du Schleswig-Holstein, et être contre-signée par son président. Si le Danemark consentait à se soumettre à la révolution qui venait de s'accomplir, était-ce une raison pour que les duchés en fissent autant? Ils se trouvaient placés vis-à-vis de leur souverain dans une position tout autre que les Danois à l'égard de Frédéric VII, qui, d'après la loi royale de 1665, n'était absolu qu'en Danemark. Ni la révolution de 1660, qui fonda la loi royale, ni celle de 1848, qui la renversa, ne pouvaient avoir la moindre signification légale pour les duchés.

Jamais peut-être aucun peuple ne s'est montré plus indigne, moins loyal, moins libéral, que le peuple danois en sortant des liens de l'absolutisme légal. Il agit d'une manière d'autant plus perfide, que, comptant trouver les duchés désarmés, et dupes des ruses dont on s'était servi jusqu'au dernier moment, il espérait pouvoir les écraser avec des forces supérieures, avec une armée et une flotte formées, en partie, aux frais de ces mêmes duchés.

« Je ne suis plus responsable, » avait dit le roi. Mais l'abrogation de la loi royale n'avait pas changé sa position relativement aux duchés : il était et restait toujours leur duc. Une révolte à Copenhague, un ministère danois responsable, en un mot, la violence et la ruse, ne pouvaient anéantir ses droits et ses devoirs comme duc. Les ministres danois ne pouvaient donner au peuple danois des territoires qui étaient tout à fait en dehors de leur autorité. Si cependant pareille chose arrivait, la conclusion à en tirer pour les duchés était que leur souverain ne pouvait pas ou ne voulait pas les protéger dans leurs droits. Les duchés n'avaient aucun motif de mettre en doute les bonnes intentions de Frédéric VII; mais ils avaient raison de croire qu'il n'avait pas eu la force de les protéger, lorsque les représen-

tants de la bourgeoisie de Copenhague, suivis d'une foule innombrable, s'étant rendus devant ses fenêtres, l'avaient menacé de suivre les conseils du désespoir, et de s'aider eux-mêmes.



VI.

On apprend dans les duchés la nouvelle de la révolution de Copenhague. — Gouvernement provisoire au nom du souverain. — On s'empare de la forteresse du pays. — L'administration supérieure est transportée de Copenhague à Rendsbourg. — Conclusion.

Notre intention n'est pas de traiter avec d'aussi grands détails les événements qui se sont passés dans les duchés. En général, les historiens danois les ont moins défigurés. A Copenhague, on s'étudiait à couvrir des lambeaux de la pourpre royale la nudité révolutionnaire des nouveaux ministres imposés par les réunions du Casino, de l'Hippodrome, et par « les conseils du désespoir. » C'est sous le faux prétexte de la légitimité que l'on se rendait coupable d'un crime que les derniers rois absolus, le roi danois de la loi royale, s'étaient peut-être proposé de commettre, mais n'avaient jamais osé accomplir. Dans les duchés, on refusa d'obéir, non pas au roi-duc, mais au ministère responsable danois. On ne déclara pas le roi « incapable; » mais on dit, et après tout ce n'était pas à tort,

que le roi n'était pas « libre dans ses actes. » On se souleva pour un droit qui avait existé à toutes les époques, et en vertu duquel Frédéric VII était, comme ses ancêtres, « seigneur de ces pays (1). » Et pendant que le Danemark, entraînant avec lui *le duc de Schleswig-Holstein*, envahissait à main armée les duchés, ceux-ci persévérèrent simplement à maintenir leur *droit* et celui de leur duc, au nom duquel se commettait une telle iniquité. Que l'on appelle la révolution de Copenhague un événement admirable, ou qu'on la traite de farce; que ce soit un progrès national, ou une « comédie avec le tapage obligé; » — quoi qu'il en puisse être, les duchés n'ont fait que se défendre contre la ruse et la violence du peuple danois, — ou plutôt des meneurs et des corrupteurs de ce même peuple, — comme ils s'étaient de tout temps défendus contre la ruse et la violence des anciens rois de Danemark.

Nous avons déjà fait remarquer que le système de gouvernement suivi par M. de Scheel, de violent et de provocateur qu'il était d'abord, était devenu, avec une promptitude surprenante, faible et incertain. A partir

(1) Il faut observer ici que Christian Ier, lors de son élection en 1460, avait déclaré solennellement que les états et les habitants de Schleswig et de Holstein l'avaient choisi *non comme roi de Danemark*, mais comme seigneur du Schleswig et du Holstein.

du jour où l'on eut connaissance de la grande réunion du Casino, les nouvelles de Copenhague ne firent qu'augmenter l'agitation : on prévoyait avec raison que quelque coup hardi serait tenté. Puis après?... Il ne manquait certainement pas de ces hommes aux résolutions promptes et audacieuses : mais la fermeté déployée dans l'assemblée des états à Rendsbourg, le 18 mars, parvint à contenir les cerveaux exaltés. Malgré cela, chacun sentait que le moment approchait où la crise allait se décider dans la capitale du Danemark. Le lundi 20, le président de Scheel envoya à Copenhague le conseiller Höpfner, pour y porter sa démission. Cette nouvelle se répandit en un instant. Le 21, on expédia d'Altona, pour Copenhague, le premier transport d'argent. Quand ces tonnes pleines d'argent quittèrent le débarcadère du chemin de fer à Kiel pour être portées sur le bateau à vapeur, une foule nombreuse les regarda en silence, mais sans s'opposer à l'embarquement. Sur la demande de la bourgeoisie, on suspendit les envois de Rendsbourg.

La dernière nouvelle que l'on reçut de Copenhague était datée du dimanche 19 mars. On apprit alors l'ordre donné au général en chef de se transporter à Rendsbourg, et l'on sut que l'agitation allait en augmentant

au Casino et à l'Hippodrome. Le jeudi 23 mars, à quatre heures du matin, il devait arriver des nouvelles toutes fraîches de Copenhague par le paquebot-poste, et l'on espérait en même temps recevoir le premier rapport de la députation qui était partie le mardi.

Dès le matin, on attendait à Kiel le bateau à vapeur. Les heures s'écoulèrent; le temps et le vent étaient favorables : le bateau ne parut pas.

Une pareille irrégularité, au milieu des circonstances présentes, ne pouvait provenir que d'une cause politique des plus graves. Chacun se disait que le départ du bateau à vapeur avait sans doute été retardé pour y embarquer des troupes, et compléter ainsi l'ensemble de mesures dont le prélude avait été la translation du général en chef à Rendsbourg. Le jeudi dans la matinée, quelques particuliers s'entendirent, à Kiel, pour disposer, entre cette ville et la baie d'Eckernförde, une ligne de signaux, dont les feux devaient annoncer l'approche d'une flottille dans le port d'Eckernförde. Ils prirent en même temps les mesures nécessaires pour mettre obstacle à un mouvement accéléré de troupes d'Eckernförde à Rendsbourg. Enfin ils tinrent des locomotives chauffées sur le chemin de fer de Kiel à Rendsbourg.

Dans l'après-midi, M. Beseler vint de Schleswig à Kiel. Il dit que des lettres de Copenhague, en date du 21, annonçaient la démission des ministres à la suite d'une grande démonstration populaire, et qu'un ministère Monrad, Lehmann, Hvidt, était en train de se former. Le journal de *Berling*, qui venait d'arriver, confirmait la partie essentielle de ces lettres. Le doute n'était plus possible ; la révolution était commencée à Copenhague, et son résultat était évident. On n'ignorait pas que si Copenhague renfermait des hommes opposés à cette révolution, ils ne résisteraient en aucune manière, dès qu'il s'agirait des duchés. On ne pouvait s'attendre à rien de bon de ceux qui dominaient en ce moment le peuple et la couronne, puisque l'on voyait que les mêmes énergumènes qui depuis dix ans s'étaient fait un jeu du repos et du bonheur des duchés, étaient les seuls qui eussent alors de l'influence. Personne ne pouvait donc plus se faire illusion sur l'état des choses.

Comment prévenir le danger? Pouvait-on laisser le peuple livré à lui-même et aux inspirations de sa juste colère? Le pays était déjà sans gouvernement : pouvait-on l'abandonner sans direction dans une crise aussi redoutable? Fallait-il que le hasard désignât les

hommes qui, les armes à la main, feraient face à l'invasion danoise? — Non; car si l'on eût agi ainsi, il n'aurait été au pouvoir de personne d'empêcher la conquête des duchés. L'invasion se montrait immédiate et redoutable : pour quiconque connaissait l'audace du parti vainqueur à Copenhague, et l'énergie de M. Tscherning, c'était un point hors de contestation. Les Danois croient à une conspiration ourdie de longue main : mais nous avons vu les choses de trop près pour ne pas craindre d'assurer, en historien véridique, que ceux même qui se trouvèrent réunis dès le premier jour à la tête des duchés, ne s'étaient d'avance concertés sur rien. Le prince Frédéric d'Augustenbourg gardait une rancune profonde contre M. Beseler, depuis l'élection pour les états, faite à Schleswig en 1847; et jusqu'à cette époque aucune relation n'avait existé entre M. Beseler et le comte de Reventlou. Mais tout le monde disait que dès que les affaires iraient mal, ces trois hommes seraient les premiers à marcher à la tête du pays. On se disait aussi que si jamais il se faisait à Copenhague la moindre tentative ayant directement pour but l'incorporation du Schleswig au Danemark, les duchés se verraient forcés de protester les armes à la main. Comme conséquence, la première mesure à

prendre se présentait à la pensée de tout le monde : c'était de s'emparer de la forteresse du pays.

Dans l'après-midi du jeudi, M. Beseler s'entretint de la situation critique des duchés avec quelques-uns de ses amis. Des estafettes envoyées au comte de Reventlou-Preetz et au prince d'Augustenbourg les engagèrent à se rendre à Kiel.

Nous avons sous les yeux une lettre du prince à son frère le duc d'Augustenbourg. Elle est écrite de Noer, et porte la date du jeudi. Voici son contenu : « En ce moment arrive la nouvelle qu'une révolte à « Copenhague a forcé le roi à renvoyer ses ministres. « Ce sont MM. Hvidt et Lehmann qui entreront dans « le nouveau ministère. Jusqu'à ce moment le bateau « à vapeur de Copenhague n'est pas encore arrivé. Il « sera sans doute accompagné de toute une flottille à « vapeur, chargée de troupes. On raconte que le gé- « néral en chef s'est rendu à Rendsbourg avec toutes « ses troupes. Dans de telles circonstances le roi n'est « plus libre. »

A neuf heures du soir, ces trois messieurs étaient réunis; ils tinrent conseil sur ce qu'il y avait à faire. Ce ne fut pas une émeute, une conspiration de carrefour ou une intrigue de club, qui renversa le gouver-

nement établi. Ce gouvernement, dans son agonie, avait abandonné les rênes de l'administration; il fallait les ressaisir. Ces trois hommes, le prince Frédéric, M. Beseler et le comte de Reventlou, sachant qu'ils possédaient la confiance des duchés, et bien convaincus que des mesures promptes et énergiques préviendraient seules les malheurs près de fondre sur le pays, résolurent de se charger provisoirement du gouvernement des duchés. Ils s'adjoignirent encore pour cette œuvre M. M.-T. Schmidt, négociant de Kiel, et M. Bremer, avocat à Flensbourg.

A minuit, leur proclamation était faite. La voici :

« Concitoyens! notre duc, par suite d'un mouve-
« ment populaire qui vient d'avoir lieu à Copenhague,
« s'est vu contraint de congédier ses conseillers, et
« de prendre à l'égard des duchés une attitude hos-
« tile et menaçante. La volonté de notre duc n'est plus
« libre, et le pays se trouve sans gouvernement. » Ils exposaient ensuite que pour défendre les frontières, pour maintenir l'ordre, il fallait une autorité directrice, et que provisoirement ils avaient pris sur eux de se charger du gouvernement, « qu'ils exerceraient au nom du duc, pour le maintien de ses droits et de ceux du pays. »

Avec cette proclamation comme programme, ils se rendirent à l'hôtel de ville de Kiel, soumirent leur résolution et leur projet à trente bourgeois qui s'y trouvaient, ainsi que le syndic de la ville; et ils demandèrent aux assistants s'ils étaient résolus à soutenir de leur fortune et de leur vie un gouvernement provisoire établi sur ces bases. La réponse fut unanime. Le commandant danois de la garnison, homme courageux et honorable, mais qui, aussi bien que les Schleswig-Holsteinois, ne pouvait méconnaître la gravité de la situation, avait, dès la veille, déposé son commandement. Il n'eut besoin pour cela ni de contrainte ni de menaces; car, pendant toute la soirée et toute la nuit, l'ordre et la tranquillité ne furent nullement troublés. Les nouvelles de Copenhague faisaient pressentir à tous quelle était la lutte que l'on aurait à soutenir.

A six heures du matin, eut lieu la proclamation solennelle du gouvernement provisoire. Toutes les autorités de la ville, y compris le tribunal suprême d'appel, le reconnurent immédiatement. On envoya aussitôt des estafettes dans toutes les directions, pour faire connaître ce qui venait de se passer. Cette nouvelle fut reçue partout avec joie, et partout les autorités reconnurent le nouveau gouvernement.

Jamais une démarche si décisive ne fut d'une nécessité plus évidente ; jamais elle n'eut un pareil caractère de modération et de loyauté ; jamais elle ne fut accueillie avec plus d'unanimité. C'est grâce à elle que le Schleswig fut mis à l'abri de ce système, dont l'application lui est faite maintenant par le chambellan de Tillisch. Mais alors, par surcroît de misère, ce riche pays serait devenu la proie de l'avidité insatiable des démagogues et des coureurs de places du *Danemark ;* et, pour recouvrer l'indépendance, on aurait vu se reproduire toutes les horreurs d'une guerre sauvage. Maintenant du moins il supporte l'adversité avec patience, parce qu'il sait que déjà il a subi de rudes épreuves, et que l'espoir d'un meilleur avenir l'anime toujours.

Tel fut le premier pas que l'on fit à Kiel. Il en restait un autre, plus difficile. Nous ignorons par quels motifs le ministre de la guerre du Danemark a changé le plan primitivement adopté. On regardait comme certain à Kiel que ce plan devait être exécuté, et que l'on enverrait de Copenhague les troupes danoises pour occuper Rendsbourg, en y arrivant par la route de mer. C'est bien ce que l'on fit aussi ; mais les troupes furent envoyées par la route de terre. Le sort des

duchés était décidé, si les Danois étaient parvenus à occuper la clef du pays. C'était pour cette raison qu'on devait, avant tout, essayer de prendre possession de Rendsbourg. Mais, dira-t-on, cette forteresse n'était-elle pas sous le commandement des Danois? le général en chef ne s'y trouvait-il pas? Oui; et nous voyons même, dans l'ouvrage de M. Wegener, que le général qui la commandait était parfaitement instruit du danger, et qu'il en avait donné connaissance à Copenhague dès le 22. C'était donc une grande mais noble témérité que de vouloir enlever la forteresse. On ne disposait à Kiel que d'environ quatre cents hommes, la garnison et quelques volontaires de la garde nationale. C'est au prince d'Augustenbourg que revient tout l'honneur d'avoir conservé aux duchés leur forteresse, et de les avoir mis par là en état de défendre leurs droits contre le Danemark. C'est lui qui a conservé aux duchés et à l'Allemagne ce Rendsbourg, que les Danois s'étaient déjà habitués à regarder comme une ville du Schleswig et comme une forteresse danoise. Les duchés lui doivent une immense reconnaissance; car c'est lui qui a empêché qu'ils ne subissent le joug danois, déjà tout préparé (1).

(1) M. Wegener, historiographe danois et administrateur des archives se-

Le 24, à neuf heures du matin, le prince s'approcha de la forteresse avec sa petite troupe. Les canons qui dominaient la ligne du chemin de fer ne partirent pas : tout était tranquille dans la forteresse. Il disposa

crètes, s'est évertué, il y a quelques semaines, à appliquer les procédés que nous lui connaissons, pour prouver que la vieille ville de Rendsbourg n'appartient pas au Holstein. Il a publié ses résultats dans un mémoire séparé. Nous prendrons la liberté de l'attaquer par la base même. Tous les historiens sans exception, danois, allemands, anciens ou modernes, nous apprennent qu'en 1252, à la suite d'une contestation relative au droit de souveraineté sur cette ville, il fut prononcé un jugement d'arbitres, qui attribua Rendsbourg au Holstein : on sait que, de temps immémorial, les armes de Rendsbourg furent toujours la feuille d'ortie du Holstein. Cet acte cependant n'existe plus : probablement il a été anéanti en 1522, quand le roi de Danemark Christian II fit enlever (par le prévôt d'Odensée, qui, durant une nuit obscure, entra dans les archives par le toit) les documents les plus importants des duchés. Malgré cela, *tous* les historiens antérieurs et postérieurs à cet acte sont d'accord sur le fait du jugement. Voici enfin un chroniqueur danois du dix-septième siècle, Hvitfeld, qui dit aussi : « *Da sagde de saa aff for Rette, at det tilhörde Holsten.* » (Alors ils proclamèrent, comme chose juste, qu'elle appartenait au Holstein.) Et en marge il écrit ces mots, comme indication du contenu : « *Rendersborg tildoemmis Fürstendommet.* » (Rendsbourg est adjugé à la principauté.) Cela suffit pourtant à M. Wegener. Comme le Holstein, en 1252, n'était pas encore une principauté, ce qu'il était quand Hvitfeld écrivit, il regarde le mot de « Holstein » comme une faute d'écriture dans le texte ; il s'empare de cette prétendue faute pour réfuter tous les autres historiens, et Rendsbourg alors, n'étant pas adjugé au Holstein, cesse pour lui d'être une ville holsteinoise, et il ne tient aucun compte de tous les actes et rapports publics, principalement des états, par lesquels la ville est regardée et traitée comme telle jusqu'à ce moment. Son livre a 222 pages. Le gouvernement danois devrait bien examiner si de tels livres, écrits dans l'intérêt du moment, ne lui sont pas plus nuisibles qu'utiles ; car si d'un côté ils favorisent ses vues du moment, d'un autre côté ils ne peuvent que raffermir les Schleswig-Holsteinois dans la conviction où ils sont que les hommes actuellement au pouvoir dans le Danemark répudient, dans un but hostile aux duchés, jusqu'aux règles posées par les convenances, par l'honneur et par la morale.

ses hommes dans le fossé, puis il entra dans la ville, et ordonna la descente de la grand'garde. Le général commandant donna sa démission, après avoir réuni la garnison, qui se composait de trois bataillons et d'un régiment d'artillerie. Le prince lui communiqua la nouvelle de la démonstration populaire qui avait eu lieu à Copenhague, la démission du ministère, l'appel aux affaires des hommes du Casino, enfin la nomination du gouvernement provisoire à Kiel.

La garnison se rangea de suite du côté du prince. Les officiers danois, appartenant en majorité au parti vainqueur à Copenhague, ne furent pas insultés, et obtinrent la permission de retourner dans leur patrie, après avoir promis de ne pas porter les armes contre les duchés. Les corps de troupes dispersés dans le pays firent de même; plusieurs d'entre eux stipulèrent formellement qu'on ne cesserait pas de défendre les droits du souverain. Les troupes furent concentrées à Rendsbourg lorsqu'on ne craignit plus une attaque du côté de la mer, et elles reçurent l'ordre de contenir l'ennemi qui arrivait, du nord et par Alsen, à marches forcées et en grande supériorité de nombre.

A peine installé, le gouvernement provisoire envoya une adresse au roi; elle commence ainsi : « Les sous-

« signés, vos sujets, se sont vus contraints à faire une « démarche qu'ils croient devoir, en premier lieu, jus- « tifier devant Votre Majesté. » (Suivent les motifs qui les avaient décidés.) (1)

Les jours suivants, on vit arriver de Copenhague les employés du Schleswig-Holstein, qui s'étaient enfuis les uns par terre, les autres par la route de Suède; d'autres enfin, par le bateau à vapeur qui ramenait la députation. Tous se rendirent à Rendsbourg pour se mettre aux ordres du gouvernement provisoire, qui administrait le pays au nom du souverain. On eût dit que les bureaux de l'administration avaient tout simplement changé de résidence. Qui oserait prétendre qu'il était de leur devoir de rester à Copenhague aux

(1) Voici quelle fut la réponse du ministère du Casino: « S. M. le roi a « daigné ordonner à la chancellerie du Schleswig-Holstein-Lauenbourg de faire « savoir, en réponse à un écrit arrivé ici le 29 mars courant, signé *Beseler*, « *Fr.-Pr. de Holstein*, *F. Reventlou*, *M.-T. Schmidt* et *F. Bremer*, que « S. M. n'a pas jugé à propos d'y avoir égard, et que quiconque aura pris ou « prendra ensuite part aux mouvements révolutionnaires dans les duchés, « contrairement à ses devoirs de sujet, en aura toute la responsabilité.

« Chancellerie royale du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, le 30 mars 1848.

« Par ordre supérieur,

« F.-W. KNUTH. »

Pour s'expliquer cette signature, il faut savoir que, le 28 mars, le roi avait remis la présidence de la chancellerie des duchés entre les mains du ministre des affaires *étrangères*, le comte *Knuth*, et l'avait chargé de continuer à les administrer d'après *les lois et les droits subsistants*.

ordres de ce « gouvernement provisoire danois sous forme de conseil d'État, » pour l'aider à renverser les lois fondamentales du pays, à démembrer les duchés et à les asservir?

Le corps de la noblesse s'était aussi empressé d'envoyer son adhésion au gouvernement provisoire, et avait déclaré qu'il voulait soutenir de toutes ses forces « la cause nationale. » Dès le 3 avril, les États se réunirent : leur composition était celle que leur avait attribuée l'élection de 1847. Ils votèrent à l'*unanimité* des remercîments au gouvernement provisoire, et l'assurèrent de leur complète adhésion (1).

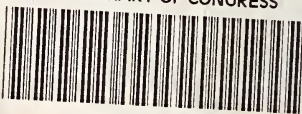
(1) L'assemblée comptait soixante-seize membres. D'après la loi électorale, les électeurs doivent avoir des biens d'une valeur d'au moins 3,200 th., selon le cadastre, à la campagne, ou de 1,600 th. dans les villes. Les éligibles doivent posséder au moins le double. Parmi les membres présents à cette assemblée on distinguait, entre autres, MM. le comte Eugène Reventlou, conseiller intime du roi, ambassadeur à Berlin jusqu'en 1846; le comte Hahn, attaché à l'ambassade de Vienne; le comte Othon Rantzau, jusqu'en 1846 ambassadeur en Russie; le comte M. Moltke, frère du comte Charles Moltke; le baron A. Blom de Falkenberg, ambassadeur à Londres jusqu'en 1844, etc. Les troupes danoises étaient déjà entrées dans le Schleswig, l'île d'Alsen était bloquée; les cinq députés des petits propriétaires des environs de Gram, de Hadersleben, Christiansfeld, Sundewitt et Alsen, manquaient dans l'assemblée. Les députés de Flensbourg, MM. Jensen et Schmidt, étaient présents, et ils ont voté pour le gouvernement provisoire.

Tel est l'historique du soulèvement des duchés, soulèvement que les Danois se plaisent à traiter de rébellion et d'insurrection, mais qui n'est tout au plus qu'un contre-coup de la révolution de Copenhague. Celle-ci s'était emparée de la personne du roi, non pas seulement pour fonder la liberté danoise, mais pour soumettre sans coup férir, au joug du Danemark, la moitié des duchés. Les duchés, à leur tour, ont pris les armes; mais ils n'ont pas cherché à faire de conquête sur le Danemark : ils n'ont voulu et ils ne veulent encore aujourd'hui que défendre le pays et leurs droits contre les violences d'un radicalisme oppressif, et conserver à leur duc, roi de Danemark, ainsi qu'à ses successeurs, le pays et le droit dans toute leur intégrité. Une guerre de deux ans n'a pu changer le caractère loyal et conservateur du soulèvement des duchés. Heureux ou malheureux, ils défendent des droits dont ils jouissent depuis des siècles. Ces droits n'ont pas été acquis par une révolution audacieuse, mais par des traités solennels, par deux cents ans de guerre; ils ont été confirmés, durant quatre siècles, par les

serments et les promesses de leurs souverains; et si ces serments ont été quelquefois violés, la force du droit n'en est pas moins restée pleine et entière. Il peut bien se faire que les duchés succombent dans la lutte qu'ils ont entreprise, et qu'ils soutiennent encore; mais leurs droits ne périront point, la volonté de les faire prévaloir durera aussi longtemps que le peuple qui habite aujourd'hui le sud de la péninsule Cimbrique. Le sang qui a été versé durant ces deux dernières années n'a fait que cimenter l'union intime des duchés, en les séparant de plus en plus du Danemark.

Les duchés veulent vivre de leur propre vie; ils ne désirent, ils ne demandent que ce qu'ils ont véritablement le droit d'exiger.




LIBRARY OF CONGRESS
0 003 258 540 1